

Guide de Pêche 76

EDITION 2019



GÉNÉRATION
PÊCHE



Fédération de SEINE-MARITIME
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

www.peche76.fr



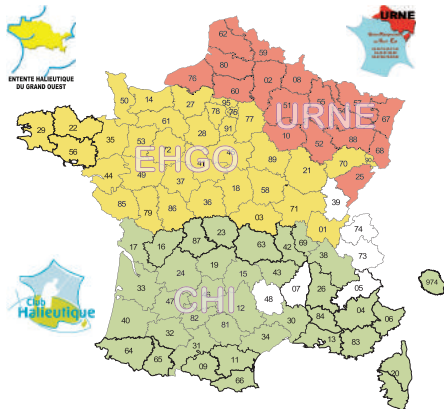
SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



91 départements à portée de ligne pour 96 €

LA FÉDÉRATION de SEINE-MARITIME pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique adhère à l'UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD EST (URNE), réciprocité conclue entre 16 départements du Nord Est de la France, suivie en cela par 17 Associations de pêche seinomarines (voir liste ci-dessous).

Avec la carte de pêche InterFédérale 2019, pêchez plus loin...



91 départements à portée de ligne pour 96 €

Votre carte InterFédérale vous permettra également de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents à l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE), au Club Halieutique (CHI) et à l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

LES 17 ASSOCIATIONS RÉCIPROCAIRES

L'Amicale des Pêcheurs Sottevillais, Aumale, l'Austreberthe et le Cailly, la Basse Bresle, la Belle Gaule de Rouen, Dieppe, la Durdent, le Gardon d'Oissel, le Gardon Traiton, Gravenchon, la Lézarde, Lillebonne, le Pêcheur Eaulnais, le Pêcheur Saint Saënnais, la Truite Cauchoise, la Truite Gournaisienne, la Truite Yerroise.

Comment adhérer à l'URNE ?

Il vous suffit de vous procurer la carte de pêche InterFédérale à 96 €, en vente chez votre dépositaire ou sur internet www.cartedepêche.fr

A noter : la réciprocité de l'URNE est gratuite pour les détenteurs d'une carte de pêche : découverte moins de 12 ans, personne mineure, découverte femme, hebdomadaire, délivrée par une AAPPMA réciprocaire.



UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à contacter votre Fédération au 02 35 62 01 55, votre association de pêche locale ou vous rendre sur le site de la réciprocité www.urne-peche.fr

Sommaire

4 Le mot du Président

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

- | | | | |
|------------|----------------------------------|--------------|---------------------------------|
| 5 | Une équipe à votre service | 11 | La carte de pêche |
| 6-7 | Les missions de votre Fédération | 12-14 | Les parcours fédéraux |
| 8 | Le domaine piscicole | 15 | Les poissons d'eau douce |
| 9 | Les spécificités départementales | 16 | Localisation Hébergements pêche |
| 10 | La réglementation | | |

LES AAPPMA

- | | | | |
|--------------|-----------------------------------|-----------|------------------------|
| 17 | Amicale des Pêcheurs Sottevillais | 34 | Gravenchon |
| 18 | Aumale | 35 | Incheville |
| 20-21 | Austreberthe et Cailly | 36 | Lézarde |
| 22 | Basse Bresle | 37 | Lillebonne |
| 23 | Belle Gaule de Rouen | 38 | Longroy |
| 24-25 | Dieppe et des environs | 39 | Monchaux-Ansennes |
| 26-27 | Localisation des parcours | 40 | Pêcheur Brayon |
| 28 | Durdent | 41 | Pêcheur Eaulnais |
| 29 | Gardon d'Oissel | 42 | Pêcheur Saint-Saennais |
| 29 | Gardon Traiton | 43 | Truite Brayonne |
| 30 | Gaule Arquoise | 44 | Truite Cauchoise |
| 31 | Gaule Blangeoise | 45 | Truite Gournaisienne |
| 32 | Gaule Nesloise | 46 | Truite Yerroise |

Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite. Édition 2019. Crédits photos : FD76, FNPF, L. MADELON, C. Raimbourg, S. Forgeois, EPTB Bresle, GIP Seine-Aval, P. Paalvast, J. Pellerin, J.-M. Leboucher, Préventix AI, D. Leclerc, AAPPMA de Lillebonne, L. Camenisch, B. Enrici, F. Alexandre, AAPPMA La Truite Yerroise, I. Mirkovic, SIBV Varenne, Bernard de Metz. Conception / Réalisation : Idesprit - www.idesprit.com - 06 76 66 70 06.



10-31-1668 / PEFC recyclé / Ce produit est issu de sources recyclées et contrôlées. / pefc-france.org



Ouverture

SAMEDI 9 MARS 2019



Préparez votre rentrée sans oublier votre carte et venez pêcher votre première truite ! L'ouverture en 1^{ère} catégorie, c'est le samedi 9 mars. Envie de plein air, de nature et de détente ? Alors à vos cannes, prêts, pêchez ! **Génération Pêche : La pêche pour tous en France. Rejoignez la communauté !**



Une équipe à votre service

LE BUREAU

Président : Daniel HANCHARD

Vice-présidents :

Maurice MAINE et Bruno VALET

Trésorier : Laurent CAMENISCH

Secrétaire : Gilbert RENAUDIE

Administrateur délégué : Alain COIGNARD

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fabrice ALEXANDRE, Christian BOUTEILLER,
Daniel CAUVIN, Pierre CRETENET, Jacques
ELIE, Jean-Louis LEVE, Wilfried MARTOR,
Nicolas SELLIER, Jacky VIGNAUD

LES COMMISSIONS

Commission « Parcours fédéraux et réglementation générale »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Réglementation générale, gestion des gardes fédéraux, conseils aux AAPPMA, baux de pêche, relation avec ONCFS, AFB, DDTM, AFFMAR, gestion cormorans.

Responsable : Bruno Valet.

Membres : Jacky Vignaud, Wilfried Martor, Alain Coignard, Christian Bouteiller.

Commission « Prospective budgétaire »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Budget prévisionnel, suivi budgétaire, comptabilité analytique, analyse des comptes de la pisciculture.

Responsable : Maurice Maine.

Membres : Laurent Camenisch, Bruno Valet, Gilbert Renaudie.

Commission « Pisciculture »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Fonctionnement de la pisciculture.

Responsable : Alain Coignard.

Membres : Pierre Cretenet, Jacques Elie, Jacky Vignaud, Fabrice Alexandre.

Commission « communication et développement du loisir pêche »

Domaine d'intervention et de réflexion :
Etudes et réalisation des supports de communication, prospective de développement.

Responsable : Gilbert Renaudie.

Membres : Bruno Valet, Maurice Maine, Jean-Louis Levé, Wilfried Martor, Nicolas Sellier, Vesna Petkovski, Jean-Philippe Hanchard, Ivan Mirkovic.

FÉDÉRATION DE SEINE-MARITIME POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

11 Cours Clemenceau, 76100 ROUEN

Tél. : 02 35 62 01 55

Courriel : fede76.peche@wanadoo.fr

Site Internet : www.peche76.fr



Les missions de votre Fédération

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, la Fédération de Seine-Maritime est une association pour la pêche et la protection du milieu aquatique chargée de par la loi, de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique.

La Fédération est agréée au titre de l'article L.141.1 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement. Ses missions consistent à :

La défense des milieux aquatiques :

- lutter contre la pollution des eaux,
- participer à la police de la pêche,
- contribuer aux actions de restauration des milieux aquatiques.

La mise en valeur piscicole :

- établir un plan départemental de protection et de gestion piscicole,
- effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.

La promotion de la pêche :

- participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche,
- mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

Concrètement, voici comment se traduisent ces missions sur le terrain :

LA DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

La Fédération peut se constituer partie civile ou engager des instances devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif conformément à l'article L 141.1 du code de l'environnement. C'est ce qu'elle fait systématiquement lorsque des procès-verbaux sont dressés au titre de la police de la pêche. Elle peut être amenée à transiger ou à ester en justice devant les tribunaux si elle est confrontée à des pollueurs récidivistes.

LA MISE EN VALEUR PISCICOLE

- La Fédération a réalisé un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources piscicoles de Seine-Maritime (PDPG 76) qui vise à maintenir des populations de poissons équilibrées dans un milieu préservé.
- Elle a également rédigé le Document d'Objectifs Natura 2000 du bassin versant de l'Arques. Cette étude permet de connaître de façon précise l'état de l'écosystème aquatique (lits mineurs, chevelu permanent et berges de la Varenne, l'Eaulne et la Béthune) du bassin de

l'Arques en s'attachant notamment à la mise en évidence des habitats du chabot, des lamproies de planer / fluviatile / marine, du saumon atlantique et de l'écrevisse à pattes blanches ainsi que des habitats de rivière.

- Elle a aménagé une frayère à brochet en Seine afin de permettre à cette espèce de reconquérir ce fleuve.

- Elle s'implique fortement dans la restauration des continuités écologiques pour restaurer et désenclaver les zones de production.

La Fédération intervient sur des travaux de restauration de la continuité écologique lorsqu'il y a des points de blocage, comme facilitateur. Dans ce domaine, l'intervention de la fédération s'inscrit dans une approche partenariale et les objectifs poursuivis, en plus de rétablir les continuités écologiques, visent principalement à :

- s'inspirer des modèles naturels pour laisser la rivière exprimer sa dynamique sur des linéaires importants et favoriser le développement de nouvelles surfaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques,
- permettre à l'écosystème d'évoluer comme s'il n'avait jamais été perturbé. Selon les opportunités et les nécessités, des espaces de libertés sont restaurés et sanctuarisés ;

Les missions de votre Fédération

- rendre compatible usages, protection des biens et des personnes, mémoire du patrimoine et reconquête des milieux aquatiques. Les obligations d'entretien, coûteuses et non durables, seront supprimées dans la mesure du possible.

Il s'agit ici de répondre conjointement aux enjeux des politiques de l'eau et de la biodiversité en participant activement à l'atteinte du bon état écologique, imposée par la directive cadre européenne sur l'eau et à la mise en œuvre des stratégies régionale et nationale pour la biodiversité.

LA PROMOTION DE LA PÊCHE

LES ECOL'Eaux OU LES CLASSES D'EAU

• La Fédération sensibilise des scolaires à l'environnement au travers des Ecol'eaux ou des Classes d'Eau. Pour ce faire, elle a réalisé un programme de sensibilisation à l'environnement, adapté aux jeunes publics, validé par l'Education Nationale.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Les Ateliers Pêche Nature, validés par le président de la Fédération et mis en place par des AAPMA, forment des jeunes à la connaissance et à la préservation des milieux aquatiques et à l'écocitoyenneté.

LA PAGE FACEBOOK

• La fédération de pêche de la Seine-Maritime a sa page facebook. Aimez-la et suivez-nous au quotidien.



LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

La Fédération a labellisé des hébergements pêche : gîtes, chambres d'hôtes... selon une charte nationale établie par la FNPF. Vous y trouverez :

- Un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche, des propositions d'activités pour les accompagnants
- Des services avec une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche
- Une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée par la délivrance de cartes de pêche, documentations spécifiques (voir page 16).

PUBLICATION D'UNE REVUE ANNUELLE

• Elle publie également une revue annuelle qui retrace ses activités.

FÊTE DE LA PÊCHE

• Elle organise le premier dimanche de juin la fête de la pêche. Il s'agit du seul jour de l'année où il est autorisé de pêcher sans carte, donc gratuitement **sur les sites désignés par les AAPMA ou la Fédération**. Autant en profiter pour découvrir ce loisir de pleine nature !

LA PISCICULTURE FÉDÉRALE

La Fédération gère une **pisciculture spécialisée en truite fario** qui est ouverte à tous les gestionnaires de parcours de pêche : AAPMA, collectivités locales ou particuliers, désirant conforter les peuplements piscicoles pour favoriser l'activité halieutique sur leurs propres lots de pêche. Toutes les classes d'âge peuvent être disponibles à la pisciculture fédérale, **en fonction bien entendu de l'époque de l'année et des disponibilités du moment** : depuis les alevins à résorption de vésicule, truitelles de printemps, d'été ou d'automne pour le repeuplement de fond, jusqu'aux truites de taille supérieure à la taille légale de capture voire des spécimens beaucoup plus imposants pour les rempoissonnements.

La pisciculture fédérale apporte de solides garanties sanitaires puisqu'elle détient l'agrément sanitaire communautaire, par décision de la commission européenne en date du 12 juin 2003.

La certification « **indemne des maladies virales SHV et NHI** » résulte d'un protocole de qualification, qui a duré 5 ans, portant sur l'analyse virologique de plus de 1000 sujets.

SEINORMIGR

La Fédération adhère à l'association SEINORMIGR qui a pour objet de contribuer, par tous moyens à sa disposition, à la restauration, à la protection, à la gestion et au développement des populations de poissons migrateurs, en particulier par la réhabilitation des milieux aquatiques des cours d'eau du Bassin Seine-Normandie. Son siège est fixé dans les locaux de la Fédération de pêche de la Seine-Maritime :

11 Cours Clemenceau, 76100 Rouen
Tél. : 02 35 62 01 55
Courriel : seinormigr@gmail.com

Le domaine piscicole

Truites, saumons, truites de mer, brochets, carpes, perches, gardons, anguilles, tanches... vous attendent sur les parcours des différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de notre département.

Le département de Seine-Maritime se situe en Haute-Normandie baigné par les eaux de la Manche et en rive droite de l'estuaire de la Seine. Il a une surface de 6 275 km² et est limitrophe à 3 départements : l'Eure (27), l'Oise (60), et la Somme (80). Malgré des reliefs peu élevés (< 300 m), la Seine-Maritime est très vallonnée. Sur sa façade nord, elle présente 150 km de littoral et quelques stations balnéaires et touristiques réputées (Etretat, Veules-les-Roses, Dieppe...) avec un climat océanique marqué (doux et humide).

La Seine-Maritime est sillonnée par 1 500 km de rivières, toutes classées en 1^{ère} catégorie piscicole, 120 km de fleuve Seine classé en 2^{ème} catégorie, et plus de 400 hectares de plans d'eau.

LA SEINE ET SES AFFLUENTS

La Seine est un fleuve, long de 776 kilomètres, qui coule dans le bassin parisien et arrose notamment Troyes, Paris, Rouen et Le Havre. Ce fleuve de 2^{ème} catégorie domaine public, retiendra votre attention sur sa diversité piscicole, la taille de ses poissons et la beauté de ses méandres. Dans ces lieux règnent les carnassiers comme le brochet, la perche ou le sandre. Attention, les silures ne sont jamais très loin. Une population de grands salmonidés migrateurs peuple également les eaux du fleuve de mai à septembre. Enfin les amateurs de carpes ne seront pas déçus avec des poissons records pris chaque année.

LES FLEUVES CÔTIERS

Les fleuves côtiers sont au nombre de 9 : la Valmont, la Durdent, la Veules, le Dun, la Saâne, la Scie, l'Arques (composé de l'Eaulne, la Béthune et la Varenne), l'Yères et la Bresle. Tous ces fleuves côtiers ainsi que leurs affluents sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole, domaine de la fario, mais aussi de la truite de mer et du saumon atlantique (cf. réglementation).



LES PLANS D'EAU

Les AAPPMA possèdent le droit de pêche sur de nombreux plans d'eau bien répartis sur le département. Ils sont peuplés de poissons blancs et de carnassiers. Par ailleurs la Fédération a acquis, 53 hectares d'étangs répartis sur plus de 25 plans d'eau situés sur la commune de Saint-Aubin-le-Cauf. Aujourd'hui ce lieu de pêche incontournable est reconnu comme la demeure principale de maître Esox (brochet) dans le département.



Les spécificités départementales

LES SAUMONS ATLANTIQUES ET LES TRUITES DE MER

Les affluents normands constituent des milieux particulièrement bien adaptés à la reproduction et au développement des juvéniles de truites de mer, mais aussi de saumons. La Seine-Maritime est un des départements où **les remontées de truites de mer sont les plus importantes nationalement et de nombreux saumons sont pris** par la même occasion. Ces espèces peuvent être aussi capturées sur l'ensemble des fleuves côtiers du département, ainsi que sur la Seine et ses affluents. Attention tous les saumons capturés dans les bassins autres que la Bresle et l'Arques doivent être remis à l'eau avec précaution. Pour le nombre de captures autorisé se référer à l'avis annuel.



PÊCHE A LA MOUCHE

La Seine-Maritime possède de nombreux cours d'eau favorables à la pêche à la mouche, dans des milieux encore naturels et agréables. La plupart des AAPPMA départementales présentent des **parcours spécifiques « mouche »** avec parfois l'obligation de pêche en "No-kill" ou des tailles de captures plus restrictives que sur les autres parcours. La Fédération dispose d'un réservoir Mouche situé sur les étangs fédéraux du Petit Launay, à Saint-Aubin-le-Cauf, il se compose d'un plan d'eau d'environ 2 ha et d'un parcours rivière de 500 m (voir parcours fédéraux p. 12 et 13).

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe à toute heure est autorisée dans les parties de la Seine et les plans d'eau suivants :

Seine - Domaine public fluvial

- **Du PK 260,000 au PK 283,000 :**
Service Maritime, 3^{ème} Section,
- **du PK 225,000 au PK 242,000 :**
Service de la Navigation de la Seine, 4^{ème} Section,
- **du PK 217,000 au PK 225,000 :**
Service de Navigation de la Seine de Paris.

Plans d'eau - Domaine privé

- **AAPPMA La Truite Cauchoise**
- Étang du « Nid de Verdier » au lieu-dit « près de Saint-Valery » (3 ha) à Fécamp.
- **AAPPMA de Monchaux-Ansennes**
- Étang de l'Epinoy (4 ha) au lieu-dit de « l'Epinoy » à Monchaux-Soreng.
- **AAPPMA La Truite Brayonne**
- Étang de « l'Epinoy » (0,6 ha) à Forges-les-Eaux.
- Étang de « l'Andelle » à Forges-les-Eaux.
- **AAPPMA de Dieppe et des environs**
- Étang appartenant à l'association (6ha) sur la commune de Saint-Aubin-le-Cauf.
- **AAPPMA La Belle Gaule de Rouen et de Normandie**
- Étang de Saint-Hellier dit « Le Haricot ».
- Étang de Tourville-la-Rivière dit « Le Clos Bâtard ».
- **AAPPMA La Gaule Arquoise**
- se renseigner auprès de l'AAPPMA
- **AAPPMA La Gaule Blangeoise**
- Plans d'eau à Blangy-sur-Bresle dénommés n°1 (1 ha), n°2 (6 ha), n°3 (1,2 ha), n°4 (7 ha).



La réglementation

(Arrêté permanent modifié du 21 décembre 2005, de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2006 modifié et du décret n° 2010-243 du 10 mars 2010)

PERIODES D'OUVERTURE

- **Dans les eaux de 1^{ère} catégorie**
Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre.
- **Dans les eaux de 2^{ème} catégorie**
du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ouvertures spécifiques

- **Trites de mer et saumons** : se référer à l'avis annuel.
- **Brochet** : L'ouverture de la pêche du brochet en 2019 **devrait** avoir lieu le dernier samedi d'avril en raison de l'adoption prochaine d'un décret. Nous vous demandons néanmoins de rester vigilant et avant toute pratique de vérifier cette information sur www.peche76.fr ou auprès de la Fédération au 02 35 62 01 55.

OBSERVATIONS

- **Saumon franc ou saumon de montée**
La pêche peut être pratiquée que sur les parties de cours d'eau classées comme cours d'eau à saumon et en ayant acquitté la CPMA «Migrateurs». Toute prise doit faire l'objet d'une déclaration de capture. dans la limite du TAC (total autorisé de captures).
- **Truite de mer**
La pêche peut être pratiquée que sur les parties de cours d'eau classées comme cours d'eau à truite de mer et en ayant acquitté la CPMA « Migrateurs ». Le nombre de captures est limité à 2 par pêcheur et par jour.
- **Brochet**
En 1^{ère} catégorie :
Tout brochet capturé du 2^{ème} samedi de mars à l'ouverture de sa pêche en 2^{ème} catégorie devra être immédiatement remis à l'eau.
En 2^{ème} catégorie :
Il est rappelé que pendant la période d'interdiction spécifique en 2^{ème} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère et autres leurres susceptibles de capturer le brochet de manière non accidentelle, est interdite dans la Seine et tous les plans d'eau.

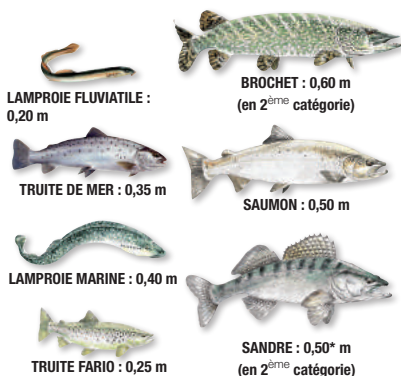
DISPOSITIONS DIVERSES

- Le nombre de captures de salmonidés (toutes espèces confondues) autres que le saumon et la truite de mer autorisé par pêcheur et par jour est fixé à cinq.
- Dans les eaux de 1^{ère} catégorie, le nombre de lignes autorisé est fixé à une par pêcheur ; la ligne doit être montée sur canne et disposée à proximité du pêcheur.
- Dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie le quota de sandres, brochets et black-bass est fixé à 3 spécimens, dont 2 brochets maximum.
- Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, le nombre de lignes autorisé est fixé à quatre par pêcheur sauf pour le port autonome de Rouen où il est fixé à une seule.
- La pêche ne peut s'exercer plus d'1/2 heure avant le lever du soleil, ni plus d'1/2 heure après son coucher en 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie.

Toutefois :

- La pêche de la truite de mer est autorisée jusqu'à deux heures après le coucher du soleil (référence heure parisienne) sur l'ensemble des parties de cours d'eau classées à truite de mer.
- La pêche de la carpe est autorisée à toute heure uniquement sur les plans d'eau ou parties de la Seine définis spécifiquement par arrêté préfectoral (cf. page 9).

TAILLES MINIMALES DE CAPTURE



Il est néanmoins vivement conseillé de se renseigner sur le règlement intérieur applicable à chaque AAPPMA.

La carte de pêche

Rappel : Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche dans les eaux libres doit justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA et acquitter une taxe appelée cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA).



LES COTISATIONS PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE

Pour les personnes majeures

Vous devez être titulaire d'une carte annuelle « Personne majeure », qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec tous les modes de pêche, sur les lots de l'association à laquelle vous adhérez.



Pour les personnes mineures de 12 à 18 ans au 1^{er} janvier de l'année

Vous devez être titulaire d'une carte annuelle « Personne mineure », qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie avec tous les modes de pêche.



Pour les jeunes de moins de 12 ans

Vous devez être titulaire d'une carte de pêche « Découverte » annuelle qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.



Pour les femmes

Vous devez être titulaire d'une carte de pêche promotionnelle « Découverte femme » qui vous donne le droit de pêcher à 1 ligne en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.



Pour les personnes qui pêchent occasionnellement :

1 - La carte journalière

Vous pouvez prendre une carte de pêche « Journalière » disponible à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre, et qui vous donne le droit de pêcher en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.



2 - La carte hebdomadaire

Vous pouvez prendre une carte de pêche « Hebdomadaire » valable 7 jours consécutifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec tous les modes de pêche autorisés.

Pour les pêcheurs de migrateurs

Vous devez vous acquitter d'un supplément CPMA « Migrateurs » pour la pêche du saumon, de la truite de mer sur les rivières classées comme cours d'eau à saumons et/ou truites de mer, et suivant la période où la pêche est autorisée.

POUR ADHÉRER À L'URNE

(se référer à la page 2)

Vous devez être titulaire de la carte InterFédérale à 96 € pour pêcher sur les parcours des 17 associations de pêche séinomarines adhérentes à l'URNE, sur les parcours fédéraux et dans les 91 départements réciprocaires adhérents à l'URNE, au CHI et à l'EHGO.



Les parcours fédéraux

La Fédération propose à tous les pêcheurs en possession d'une carte InterFédérale de pêcher gratuitement sur la totalité de ses parcours fédéraux (hors parcours optionnels), formés de 5 km de rivière et 500 ha de plans d'eau. Les titulaires d'une carte non réciprocaire devront s'acquitter d'un supplément à 20 € (hors parcours optionnels et Poses).

Les étangs du Petit Launay

Ce sont 25 étangs pour une superficie totale de 53 hectares, situés à Saint-Aubin-le-Cauf, propriété de la Fédération (proche de Dieppe, 60 km de Rouen), et un étang de 18 ha loué sur ce même site. Vous pourrez pratiquer plusieurs types de pêche : au coup, à l'anglaise, à la mouche (un réservoir), à la truite (un étang est spécialement réservé à cet effet), aux carnassiers.

Les parcours « Migrateurs »

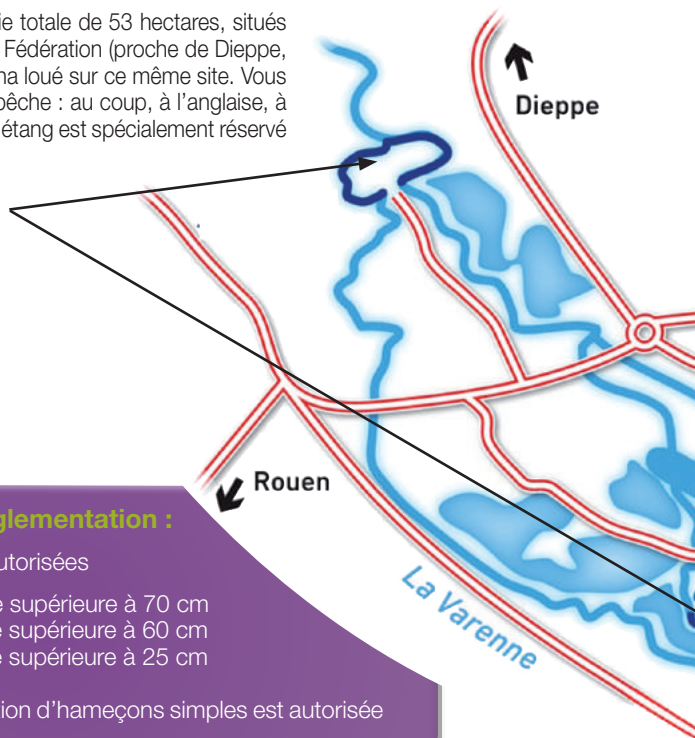
La Fédération dispose de deux parcours fréquentés par le saumon et la truite de mer un de 1 200 m à Arques-la-Bataille (à proximité de la maison de retraite) et l'autre de 1 300 m le long de l'étang de la Voile et de la Varenne.

Quelques points sur la réglementation :

Nombre et taille des captures autorisées

- Brochet : 1 par jour d'une taille supérieure à 70 cm
- Sandre : 1 par jour d'une taille supérieure à 60 cm
- Truites : 5 par jour d'une taille supérieure à 25 cm

Pêche aux vifs : Seule l'utilisation d'hameçons simples est autorisée pour la pêche au vif



CONDITIONS À REMPLIR POUR ACCÉDER AUX PARCOURS FÉDÉRAUX (hors parcours optionnel)

- Être en possession de la carte InterFédérale à 96 €.
- Ou
- d'une carte d'une AAPPMA réciprocaire munie de la vignette URNE ou EHGO ou CHI.
- Ou
- ou d'une carte non réciprocaire avec une option à 20 €

Sont dispensés de la carte InterFédérale les titulaires d'une carte de pêche : découverte moins de 12 ans, personne mineure, découverte femme, journalière et hebdomadaire délivrée par une AAPPMA réciprocaire.

Les parcours fédéraux

- Le parcours « Mouche » fédéral

Il se compose d'un plan d'eau d'environ 2 hectares et d'un parcours rivière de 500 m. Vous devez vous procurer une carte optionnelle parcours « Mouche » journalière ou annuelle/majeur ou mineur.

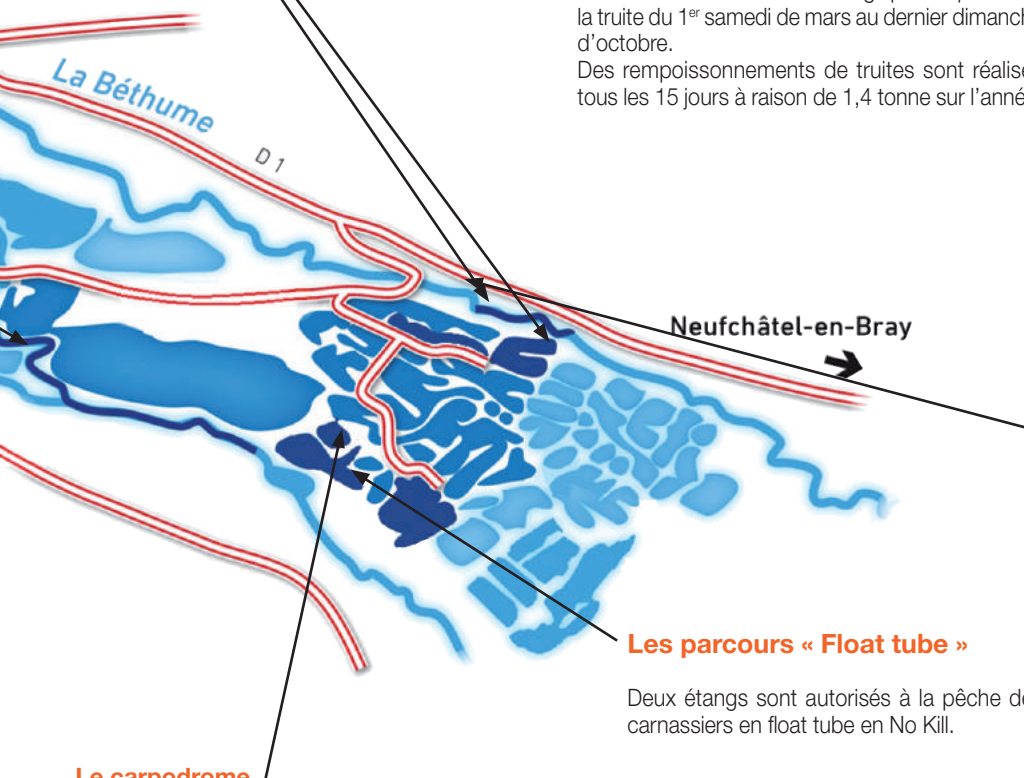
Les plans d'eau « MOUCHE », « FLOAT TUBE » et « CARPODROME ont obtenu le label parcours « Passion » délivré par la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique.



Les parcours "truite"

La fédération réserve deux étangs pour la pêche de la truite du 1^{er} samedi de mars au dernier dimanche d'octobre.

Des rempoissonnements de truites sont réalisés tous les 15 jours à raison de 1,4 tonne sur l'année.



Les parcours « Float tube »

Deux étangs sont autorisés à la pêche des carnassiers en float tube en No Kill.

Le carpodrome

Pour satisfaire une frange de nos adhérents la fédération a aménagé un carpodrome d'une superficie d'environ 1 hectare, empoissonné avec 1,5 tonne de carpes. Seule la pêche à la grande canne est autorisée.

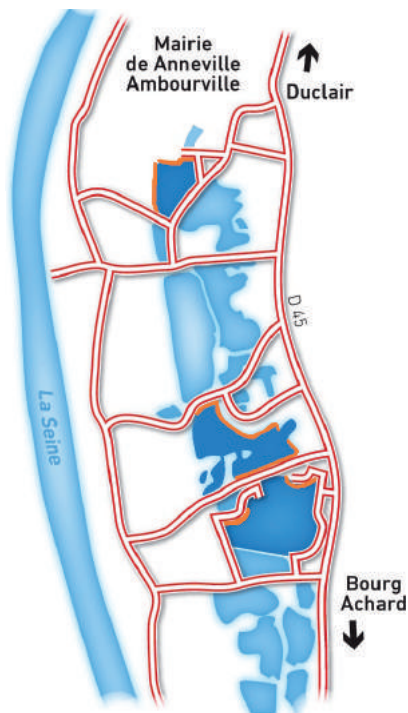
Les parcours fédéraux

Les étangs d'Anneville-Ambourville

La fédération a conclu un accord avec la Commune et l'Amicale des Pêcheurs d'Anneville-Ambourville afin que tout détenteur d'une carte de pêche Interfédérale puisse pêcher sur ces plans d'eau, situés dans une des boucles de la Seine au milieu du magnifique bocage normand. Pêche en embarcation interdite, float tube compris.

Option carpe de nuit 30 €

— Linéaire de Pêche

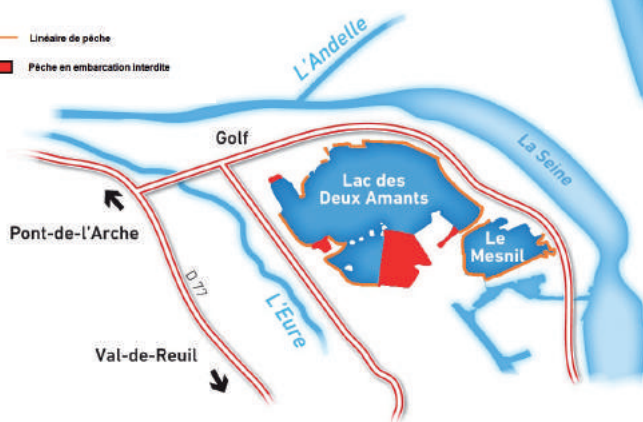


Les étangs de Léry-Poses

La Fédération a conclu avec le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses et la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, une convention pour l'activité pêche sur le lac des Deux Amants et le lac du Mesnil. Ces étangs d'une superficie de plus de 400 ha sont situés à 25 kilomètres de Rouen dans le département de l'Eure. Pêche en bateau autorisée avec moteur électrique.

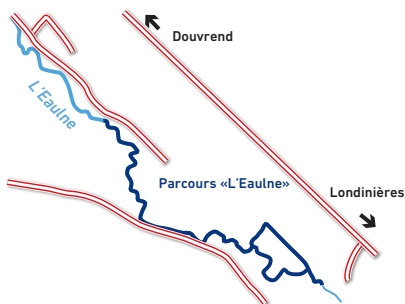
— Linéaire de pêche

■ Pêche en embarcation interdite



le parcours « Eaulne »

La fédération met à la disposition de ses pêcheurs un parcours sur la rivière Eaulne, d'environ 2 200 m, sur la commune de Wanchy-Capval.



Les poissons d'eau douce

A quel moment ?

Je peux pêcher
ces poissons
toute l'année.



Perche



Tanche



Rotengle



Carpe



Barbeau



Ablette



Vairon



Gardon



Brème



Goujon



Truite arc-en-ciel



Chevesne



Silure

Et quels poissons ?

Je peux pêcher
ces poissons pendant
leur période d'ouverture.



Brochet



Sandre



Anguille



Saumon



Truite de mer



Truite fario

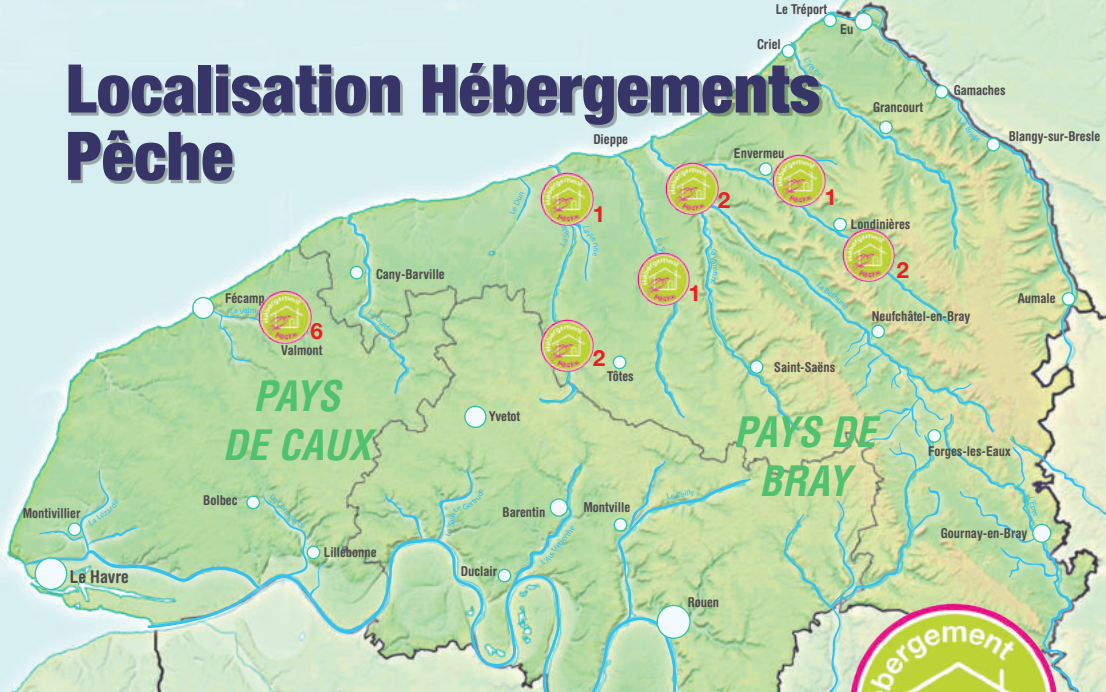


Ombre commun



Lamproie marine

Localisation Hébergements Pêche



Vous êtes pêcheur, vous partez en vacances en famille ou entre amis et vous estimez que chacun doit pouvoir profiter pleinement de son séjour en profitant d'un choix d'activités autres que la pêche, pensez à réserver un hébergement « Pêche »

Vallées de la Valmont et la Ganzeville

Camping Ferme de la Hetraie

13 Rue de la Chênaie,
76110 Bec-de-Mortagne
0235295602
www.campinglahetraie.com

Gîte les plantis

8 chemin rural les Plantis,
76400 Fécamp
Tél : 0235281898/ 0235606566

Gîte au fil de l'eau

691 rue cauchoise, 76400 Colleville
Tél : 0788246449
<http://www.giteaufildeau.fr/>

Les Caletes

649 route de Valmont 76400 Colleville
Tél : 0235271185
www.normandie-gites.com

Les Gîtes de la Vallée

14, route des vieux moulins,
76540 Valmont
Tél : 0670995455

Le vivier normand

244 rue de saint Hélène,
76540 Életot
Tél : 0605312989 / 0656702445
www.leviviernormand.fr

Vallées de la Scie et de la Saâne

Ferme de la Saâne

432 rue du saule,
76860 Saint Denis d'Aclon
Tél : 0235852434 / 0618201415
<http://www.fermedelasaane.com/>

La Couture

2165, route de la vallée de la Saâne,
76890 IMBLEVILLE
Tél : 0235342821 / 0648718284
<http://www.gite-imbleville.fr>

Gîte de Varvannes

331 rue de saint Anne Varvannes,
76890 Val de Saâne
Tél : 0235348505/0635930768

Les Gîtes de Caumont

3 Route de Caumont,
76590 Saint-Crespin
Tél : 0235833670
www.gitesdecaumont.eu

Vallées de l'Eaulne, la Varenne et la Béthune

Gîte de la maison de Varenne

Varenne Plein Air
Base de loisir Rue des Launays,
76510 St Aubin Le Cauf
Tél : 0235856905
<http://www.varennepleinair.fr/>

Gîte de la Bouverie

Impasse des étangs,
76510 Saint Aubin le Cauf
Tél : 0235858869 / 0612434702
<http://www.lachatellenie.com/>

Étape avenue verte

Adresse : 86 chemin trochet,
76510 Meulers
Tél : 0671441510
<https://etapeavenueverte.jimdo.com/>

Les chalets de Londinières

2 rue du général De Gaulle
76660 Londinières
Tél : 0235944534
<http://www.londinieres.fr/>





Cette AAPPMA est tournée vers la 2^{ème} catégorie. Elle propose des parcours en Seine où l'on peut trouver tous les poissons habituels tels que brochets, sandres ainsi que du silure et des remontées de truites de mer. Ces parcours sont ouverts à la pêche de la carpe de nuit.

**Elle organise son tournoi de pêche au coup sur 10 concours d'avril à octobre.
Règlement, dates et résultats consultables sur www.peche76.fr**



PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE En Seine

La Bouille PK 260,000 à Yville-sur-Seine
PK 283,00. Sotteville-lès-Rouen : lot n° 63
du PK 240,450 au PK 237,700.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

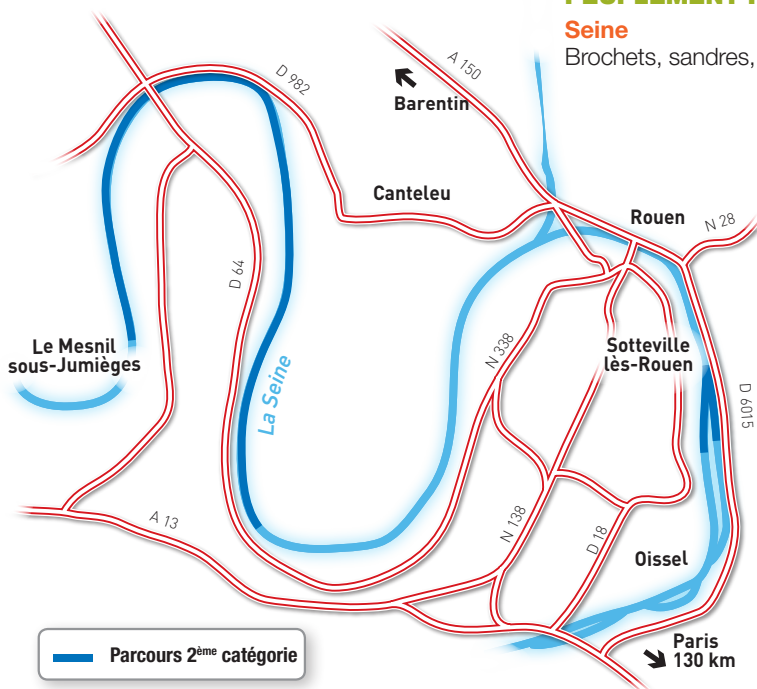
Pêche de la carpe à toute heure

De la Bouille PK 260,000 à Yville-sur-Seine
PK 283,00. Sotteville-lès-Rouen : lot n° 63
du PK 240,450 au PK 237,700.

PEUPELEMENT PISCICOLE

Seine

Brochets, sandres, silures, truites de mer...



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Pêche et Chasse

13 place de l'Hôtel de Ville
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél. : 02 35 62 24 71

Décathlon

ZAC du Clos aux Antès
avenue Gustave Picard
76140 Tourville la Rivière
02 32 96 31 00

et sur





L'AAPPMA d'Aumale est la première association du bassin de la Bresle, située à l'amont. Elle vous offre des parcours rivière de qualité d'une longueur totale de 3 km, ils sont situés au cœur du village ou à proximité. Bien que des déversements soient effectués sur la rivière, il existe une population de truites sauvages. Tous les modes de pêche y sont autorisés, sauf à l'aval, sur les 600 m du bras droit, situé sous le viaduc. Ce parcours est réservé à la pêche à la mouche. L'association gère également les 3 plans d'eau communaux.

Les 2 principaux étangs sont situés à « Bailly ». Vous pourrez vous adonner à la pêche des poissons blancs et des carnassiers. Les belles carpes y sont très présentes, notamment dans le plus grand plan d'eau (n°2), leur pêche y est autorisée de juin à septembre. C'est à partir de cette date que la pêche du brochet y est réservée, uniquement le dimanche et les jours fériés. Ce carnassier est ici présent et quelques beaux spécimens sont capturés chaque saison.

Le plan d'eau n°1, de taille plus modeste, est quant à lui bien peuplé en poissons blancs et carpes. Des déversements de truites arc-en-ciel sont également effectués. Le cadre y est très agréable et le site bien aménagé pour un pique-nique familial. Enfin, l'étang dit de « La Villa des Houx », d'environ 50 ares, est richement peuplé en poissons blancs et truites arc-en-ciel. C'est le lieu idéal pour découvrir la pêche et initier les plus jeunes.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

D'une longueur totale de 4 km situé au cœur du village ou à proximité immédiate d'Aumale.

Étangs communaux

Les 2 principaux étangs sont situés à « Bailly » à la sortie du village en direction de Forges-les-Eaux, le 3^{ème} est l'étang dit de « La Villa des Houx ». Pour plus d'informations, référez-vous au règlement intérieur affiché à l'entrée des étangs.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites fario.

Étangs communaux

Brochets, carpes, brèmes...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe à toute heure

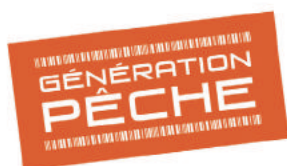
Elle est autorisée de juin à septembre (voir règlement intérieur).

Parcours de pêche à la mouche



En 2019, dans toute la France,
la carte de pêche c'est sur
cartedepeche.fr

Passion
Sensations
Sport



La Pêche, c'est avant tout un sport, un hobby,
une passion... Véritable mélange de sérénité
et d'émotions fortes. Vous souhaitez vous
détendre, oublier tout le reste et pratiquer votre
sport en plein air ?

**Génération Pêche : La pêche pour tous en
France. Rejoignez la communauté !**





Austreberthe et Cailly



34 avenue Georges Bizet, 76380 Canteleu • Site : www.aappma-austreberthe-cailly.fr • Président : Jean-Luc GIBON
Tél. : 02 35 15 44 20 - Courriel : aappma.austreberthe.cailly@gmail.com

Cette AAPPMA offre la possibilité de pratiquer la pêche sur 4 rivières de 1^{ère} catégorie piscicole : l'Austreberthe, le Saffimbec, le Cailly et la Clairette, qui sont 4 rivières poissonneuses qui totalisent un linéaire de 22 km soit en ville, soit en campagne. Plusieurs parcours spécifiques sont à découvrir (mouche No-kill , leurres ...)

Pour nos jeunes pêcheurs, un Atelier Pêche Nature est mis en place afin de les initier aux différentes techniques de pêche et à la protection de son environnement.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Austreberthe et le Saffimbec

Domaine public communal de la ville de Barentin, Duclair, Pavilly, Villers-Ecalles et de Limesy.

Commune de Villers-Écalles, en aval de l'usine ex-Unysis.

Commune de Saint-Paër côté forêt derrière l'usine Wagon Automotiv.

Commune de Saint-Paër en aval du pont de la D 86.

Commune de Saint-Pierre-de-Varengeville, lieu-dit le Paulu.

Le Pont des Vieux : en amont du parcours à mouche fouettée en no-kill, en aval de la pépinière Duval, sur la commune de Duclair.

Saint-Pierre-de-Varengeville en aval de l'usine Knauf, côté route départementale sur commune de Duclair Saint-Pierre-de-Varengeville.

PEUPELEMENT PISCICOLE

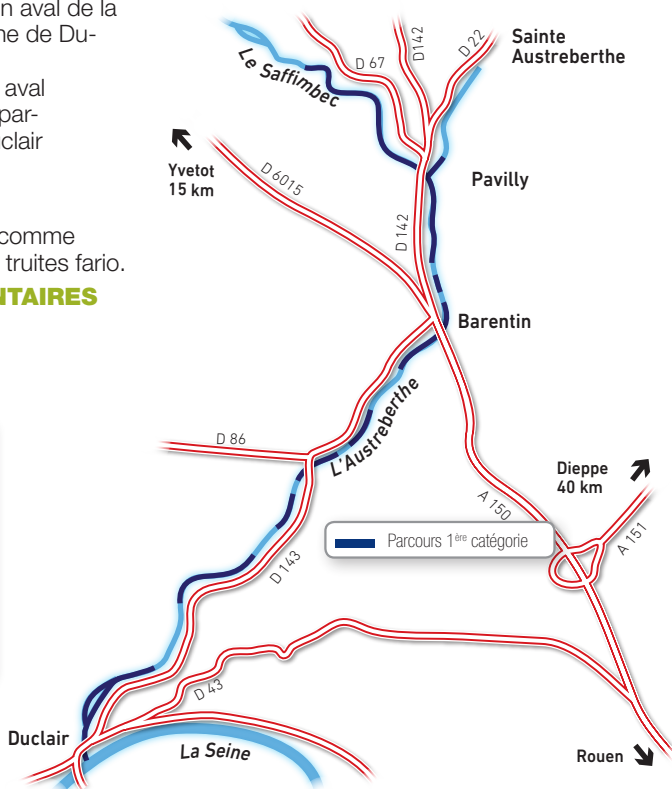
L'Austreberthe Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer et truites fario.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche.



Ombre commun en cours d'implantation sur la rivière Austreberthe. Toute capture doit être immédiatement remise à l'eau (dans les meilleures conditions)



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Café du Centre

76570 Pavilly. Tél. : 02 35 92 45 38

Décathlon Barentin

rue Ems, 76360 Barentin

Tél. : 02 35 92 05 85

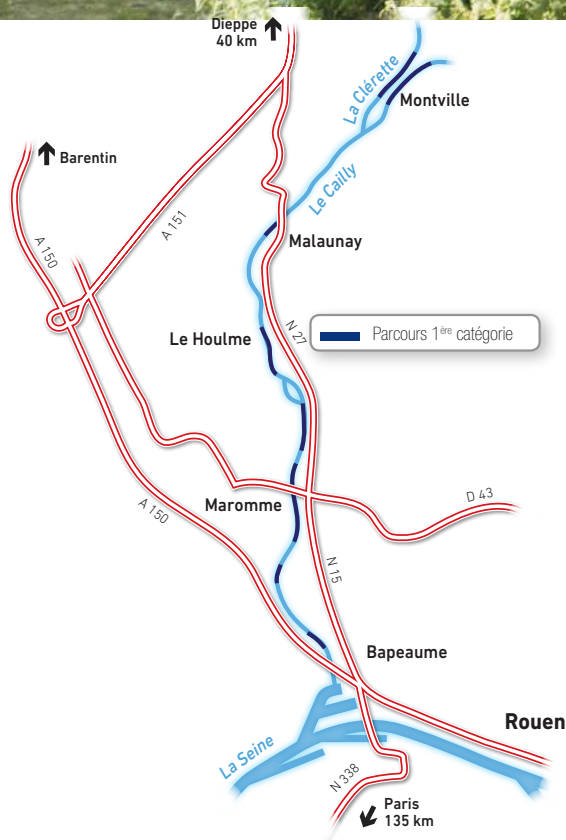
Office de Tourisme de Jumièges

rue Guillaume le Conquérant,

76480 Jumièges

Tél. : 02 35 37 28 97

Voir avec l'AAPPMA au 02 35 15 44 20



Le Cailly

Montville : berges du terrain de foot et tennis. Berges de la Clérétte du riverain en amont au pont des ateliers municipaux en aval.

Malaunay : Cité anglaise : berges entre les deux ponts. Ilot communal : rue Docteur Leroy.

Le Houleme : Domaine de la source. Parc municipal. Berges : HLM, rue Victor Hugo. Complexe sportif, impasse Jean Hucart, Centre Leclerc et magasin Lidl.

Notre-Dame-de-Bondeville : berges du parc municipal rue de la Fontaine. Promenade des Moulins du terrain de foot à la bibliothèque.

Maromme : berges rue Moulin à Poudre. Berges derrière la résidence les Rives du Cailly, limite lycée Sainte-Thérèse. Ilot central entre ces deux berges. Ilot promenade de l'Abbé Grégoire.

Déville-lès-Rouen : berges jardin ouvrier, côté déchetterie. Berges du stade Laudou. Berges Carrefour Market. Berge magasin Lidl.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Le Cailly

Truites fario, truites arc-en-ciel.

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Multi-Pêche

117 bis route du Havre, 76000 Rouen
Tél. : 02 32 10 10 92

Amicale Laïque du Houleme

Impasse Jean Hucart, 76770 Le Houleme

et sur





Cette AAPPMA est située tout au nord du département aux portes de la Manche. De par sa situation géographique sur la Bresle, elle bénéficie de remontées spectaculaires de salmonidés migrateurs tant de truites de mer que de saumons. C'est un des hauts lieux de la pêche aux migrateurs dans le département. La prise moyenne d'une truite de mer est de 2,5 kg pour 60 cm, mais des sujets de 4 à 5 kg ne sont pas exceptionnels.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Des parcours à Eu qui sont situés au cœur des jardins ouvriers, au « Mont de l'Isle », à la « Seigneurie » ou au lieu-dit « Noiro ».

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Bresle

Saumons, truites de mer, truites fario...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs

Truites de mer et saumons.

DÉPOSITAIRE DE CARTE

Le Picardie, 76260 Eu. Tél. : 02 35 86 06 67

Office du Tourisme des Villes Sœurs :

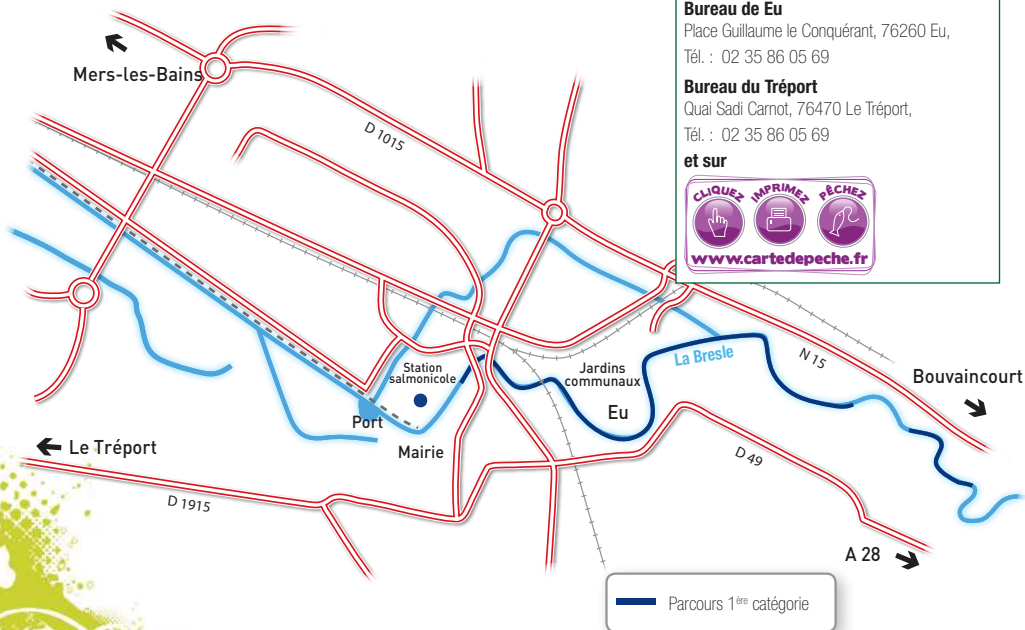
Bureau de Eu

Place Guillaume le Conquérant, 76260 Eu,
Tél. : 02 35 86 05 69

Bureau du Tréport

Quai Sadi Carnot, 76470 Le Tréport,
Tél. : 02 35 86 05 69

et sur





Belle Gaule de Rouen et de Normandie



Mairie de Tourville-la-Rivière, place de la commune, 76410 Tourville-la-Rivière • Président : Pierre Crétenet - Tél. : 06 70 67 05 65

Située au sud du département, elle propose aussi bien des parcours de 1^{ère} que de 2^{ème} catégorie tant en rivières qu'en étangs. C'est la plus grande AAPPMA du département au niveau des parcours proposés. Au total 102 ha d'étangs et environ 20 km de linéaires rivières en 1^{ère} catégorie répartis entre les régions d'Elbeuf, Rouen et Dieppe. Les formes de pêches sont très variées. Il est possible de pratiquer la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie, ainsi que la pêche des migrateurs et la pêche en 2^{ème} catégorie pour carnassiers et poissons blancs.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Aubette et le Robec à Darnétal et Saint-Léger-du-Bourg Denis.

L'Ambion à Caudebec-en-Caux.

La Varenne à Saint-Hellier et Muchedent.

Étangs : 4 étangs à Saint-Hellier. 6 étangs à Tourville-la-Rivière (P. Dumont, la Goujonnrière, le Gruchet, le Moulin, le Mesnil, Stref), étang Patin à Cléon.

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

La Belle Gaule de Rouen détient le droit de pêche sur quatre parcours à l'amont de Rouen : du PK 200 au PK 217, du PK 225 au PK 227, du PK 229 au PK 237, du PK 240 au PK 242.

PEUPELEMENT PISCICOLE

En 1^{ère} catégorie : Truites fario.

Étangs : Black bas, esturgeons, brochets, carpes, sandres, perches, truites ARC.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe à toute heure

Sur tout le linéaire de la Seine et l'étang de Saint-Hellier dit « Le Haricot », de Tourville-la-Rivière dit « Le Clos Bâtard » et l'étang Patin à Cléon. Pour la pêche de nuit la carte de nuit de la Belle Gaule de Rouen est obligatoire

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Décathlon Barentin. Tél. : 02 35 92 05 85

Décathlon Tourville la Rivière Tél. : 02 32 96 31 00

Bar tabac La GIRAFE DARNETAL Tél : 02 35 03 31 50

Pascal pêche 2 Quai de la Cale DIEPPE Tél : 02 35 40 06 23

Multi pêche 117 bis route du Havre ROUEN Tél : 02 32 10 10 92

Pacific pêche Le Clos des Antes TOURVILLE la RIVIERE Tél : 02 32 13 20 00

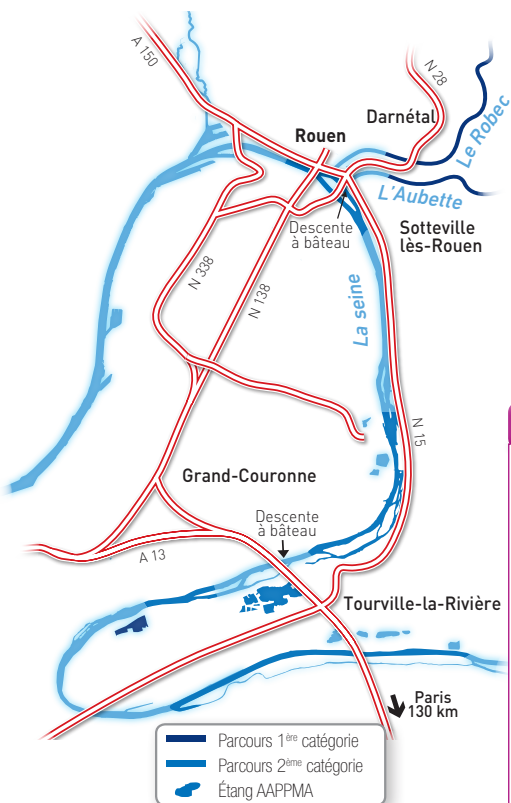
Office de Tourisme Caudebec en Caux Place du G. de Gaule, bord de seine 76490 Caudebec-en-Caux - Tél : 02 32 70 46 32

Bar tabac La Terrasse 62 rue Jean-Baptiste Clément BEDANNE Tél : 02 35 78 18 16

Bar tabac Le Belencombre 15 route de Dieppe 76680 Belencombre Tél : 02 32 97 66 59

Bar tabac Le Jean Bart 1066 Route de Lyons SAINT LEGER du BOURG DENIS Tél : 09 61 20 97 24

Bar tabac Le P'tit Tranquill 175 rue René Stortemboc CLEON. Tél. 02 35 81 36 90 et sur www.cartedepêche.fr





Dieppe et des environs



22 rue des Violettes, 76810 Luneray • Site : <http://aappmadieppe.free.fr>

Président : Jacques LEFEBVRE - Tél. : 02 35 85 06 11 (dom.) - Courriel : jacques.lefebvre56@free.fr

L'AAPPMA de DIEPPE, c'est la possibilité de pêcher sur 36 parcours en rivières de 1^{ère} catégorie soit plus de 31 km de berges et sur des parcours de 2^{ème} catégorie dans quatre étangs.

C'est aussi la possibilité de pêcher la truite de mer et le saumon, magnifiques poissons migrants qui parviennent chaque année, malgré les multiples dangers qui les menacent, à remonter l'Arques, rivière née de la confluence de l'Eaulne, de la Béthune et de la Varenne, dans lesquelles ils assureront leur descendance.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Eaulne

A l'est de Dieppe, l'Eaulne permet de pêcher sur 8 parcours : Envermeu, Bellengreville, Sau-chay, Ancourt, Martin-Église.

La Béthune

Au sud-est, la Béthune offre 5 parcours (toutes techniques) : Saint-Vaast-d'Equieville, Freulleville, Meulers, Saint-Aubin-Le-Cauf.

La Varenne

La Varenne offre 6 parcours, Torcy-le-Grand (un est réservé à la pêche à la mouche), Saint-Germain d'Étables dont un parcours "Mouche migrants".

L'Arques

Rivière bien connue des pêcheurs de truites de mer.

La Scie

La Scie offre 6 parcours : Auffay (2), Hameau de La Ravine, Longueville-sur-Scie (2), Le Hamelet (toutes pêches).

La Saône

La Saône offre 9 parcours : Val-de-Saône, Saône-Saint-Just (parcours mouche), Tocqueville-en-Caux, Rainfreville, Saint-Denis d'Aclon (accès par l'étang), Ribeuif (parcours mouche), Longueil, Sainte-Marguerite-sur-Mer (parcours du Conservatoire du Littoral et parcours communal).

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

4 Étangs

l'étang dit de « l'APP » à Saint-Aubin-Le-Cauf (6 ha), celui de Saint-Denis d'Aclon (4 ha), celui de Saint-Germain d'Étables (1,5 ha) où il est également possible d'accéder au carpodrome (1,16 ha). Possibilité de pêcher à l'anglaise ou au quiver mais limité à une seule canne en action de pêche à la fois.

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Pascal Pêche

1, quai de la Cale, 76200 Dieppe
Tél. : 02 35 40 06 23

Objectif Pêche

29, quai du Hâble, 76200 Dieppe
Tél. : 02 35 82 74 37

Maison de la Presse « Luneray Presse »

Place René Coty 76810 LUNERAY
Tél. : 02 35 85 35 05

Office du Tourisme Auffray-Trois Rivières

Place du Lieutenant Rémond, 76720 Auffay.
Tél. : 02 35 32 81 10

Le Double Six

252, route de la Vallée, 76590 Torcy-le-Grand
Tél. : 02 35 83 40 08

Decathlon Dieppe

ZAC du Val Druel, 76200 Dieppe
Tél. : 02 32 14 41 41

Office de Tourisme Falaises du Talou

2 place de l'Eglise 76630 Envermeu
Tél. : 02 35 84 00 62

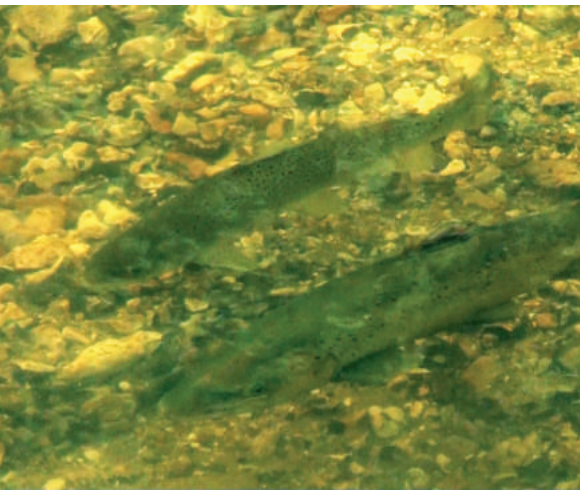
Office de Tourisme de

Quiberville-sur-Mer - Terroir de Caux

12 Rue de la Saône, 76860 Quiberville
Tél. : 02 35 04 08 32

et sur





Scannez le QR code avec votre smartphone pour rejoindre l'AAPPMA de DIEPPE

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Varenne et l'Arques

Saumons, truites de mer, truites fario.

La Scie et la Saône

Truites de mer, truites fario.

Étangs

Brochets, sandres, truites, carpes et blancs.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs

Truites de mer et saumons.

Pêche de la carpe de nuit*

Pêche à la mouche*

Pêche en float tube*

Etang de Saint Aubin-le-Cauf et de Saint-Denis d'Aclon.

* Demande par mail d'une autorisation annuelle obligatoire pour la pêche à la mouche sur les parcours no-kill, la pêche de la carpe de nuit et la pêche en float tube.



Localisation des parcours

76

Parcours Fédéraux

R

Union Réciprocaire du Nord Est





Dieppe
et ses environs
Pages 24-25

Truite
Yerroise
Page 46

Basse Bresle **Page 22**

Incheville **Page 35**

Longroy **Page 38**

Gaule
Blangeoise
Page 31

Monchaux
Ansennes
Page 39

Gaule
Arquoise
Page 30

Pêcheur
Eaulnais
Page 41

Gaule Nesloise
Page 32

Pêcheur
St-Saennais
Page 42

Pêcheur
Brayon
Page 40

Aumale
Page 18

Truite
Brayonne
Page 43

Austreberthe
et Cailly
Page 20-21

Truite
Gournaisienne
Page 45

Belle Gaule
de Rouen
Page 23

Pêcheurs
villais
Page 17



Durdent



Mairie de Cany Barville, Place Robert Gabel, 76450 Cany-Barville • Site : www.pecheladurdent.net
Président : Pierre-Marie MICHEL - Tél. : 06 14 20 42 07 - Courriel : aappmaladurdent@gmail.com

L'AAPPMA met à disposition des parcours de pêche sur la Durdent classée en première catégorie piscicole. L'association propose des parcours "toutes techniques" (leurre, appâts naturels...), des parcours "mouches en No kill", mais également des parcours No kill autorisés aux leurres artificiels avec un hameçon simple (cuillère, poisson nageur, mouche). Nos parcours se remarquent par la diversité de leur environnement ; certaines zones sont très facilement accessibles du bord à pied alors que d'autres restent beaucoup plus sauvages. Preuve de la qualité des eaux, le fleuve voit remonter chaque année des truites de mer de toutes tailles. L'association propose également de la pêche en étang avec un carpodrome poissonneux et un étang à truites.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Veulettes-sur-mer – Paluel

Parcours du Pont Rouge, parcours de l'Eolienne, parcours du Jardin Public, parcours de Guerpy, parcours des Grands Prés.

Vittefleur – Cany

Parcours des Maraîchers, parcours du Hamel, parcours des Prairies du Moulin Neuf, parcours de la Magie, parcours du Sporticaux, parcours de Maximiliansau et parcours du Home.

Grainville-la-Teinturière

Parcours des Basses Eaux, parcours des 2 Moulins. Parcours du stade et parcours du moulin de Grainville.

Deux étangs

Situés sur la commune de Grainville-la-Teinturière et en retrait de la route d'Yvetot, ce site comprend 2 plans d'eau, un étang à truite et un carpodrome (étang réservé à la pêche à la carpe).

Robertot

Parcours des cressonnières
Parcours du Mellon

Héricourt en caux

Parcours des sources
Parcours du Moulin Bleu

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Durdent

Truites fario, truites de mer, anguilles.

Étangs

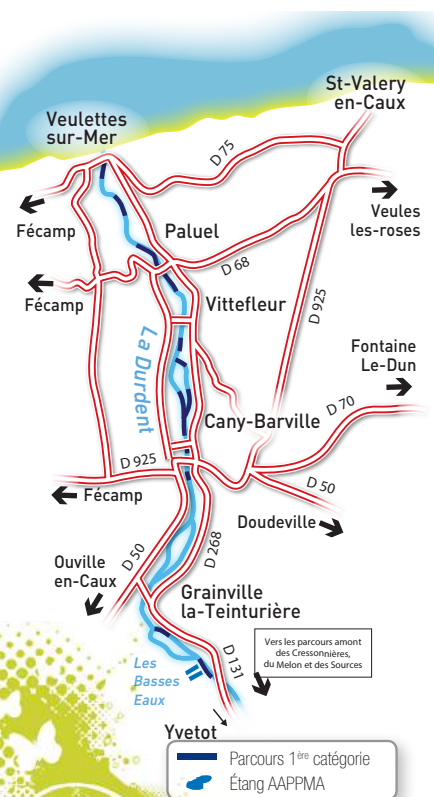
Brochets, carpes, perches, gardons.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pendant la période d'ouverture de la truite fario, la pêche est interdite l'ensemble des vendredis en étang et en rivière. Chaque parcours a des règles spécifiques disponibles sur notre site internet <http://www.pecheladurdent.net> ou en se procurant la brochure chez nos dépositaires ou à l'adresse <http://www.pecheladurdent.net/brochure-durdent2018.pdf>

Carpodrome

Pêche de la carpe. Règlement spécifique à consulter avant toute action de pêche.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office de Tourisme du Plateau de Caux Maritime

TOUTE L'ANNÉE

Bureau d'Yvetot

8 place Joffre, 76190 Yvetot
Tél. : 02 32 70 99 96

Bureau de Saint-Valéry-en-Caux

1 Quai d'Amont
76460 Saint-Valéry-en-Caux
Tél. : 02 35 97 00 63

D'AVRIL À SEPTEMBRE

Bureau de Cany-Barville

Place de Robert Gabel
76450 Cany-Barville

Bureau de Doudeville

Carrefour du Lin,
rue Cacheval Filis, 76560 Doudeville
Tél. : 02 35 95 68 64

EN JUILLET ET AOÛT

Bureau de Veulettes sur Mer

Centre Nautique - Digue Jean Cornubelle
76450 Veulettes-sur-Mer
Tél. : 02 35 97 51 33

www.pecheladurdent.net

et sur





Gardon d'Oisel



58 rue Sadi Carnot, 76350 Oissel • Président : Jean-François DEHAYES - Tél. : 06 30 93 65 32 - Courriel : jef56@outlook.fr

L'AAPPMA de Oissel est tournée vers la 2^{ème} catégorie et propose des parcours en Seine.

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

La Seine

Du PK 227 au PK 229.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Seine

Brochets, sandres, silures, truites de mer et poissons blancs.

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Décathlon Tourville la Rivière

Zac Du Clos Aux Antes, 76410 Tourville-la-Rivière, Tél. 02 32 96 31 00

Voir avec l'AAPPMA au 06 30 93 65 32

et sur



Gardon Traiton



101 rue du Faix, 76490 Louvetot • Président : Philippe LEFEBVRE - Tél. : 02 35 56 27 34 (dom.) - Courriel : philippe.lefebvre0983@orange.fr

Cette AAPPMA située dans le sud-ouest du département propose des parcours en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie. Elle gère 2 rivières : la Sainte-Gertrude et l'Ambion.

PARCOURS EN 1^{ère}

CATÉGORIE

2 km de rivière à Caudebec sur la Sainte-Gertrude et l'Ambion.

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

De Duclair à Caudebec-en-Caux sur la Seine.

Étang

Un étang de 7000 m² dans un parc payagé au cœur de la ville du Trait et à proximité des commerces.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Sainte-Gertrude : Truites fario.

La Seine : Brochets, sandres, silures, truites de mer...

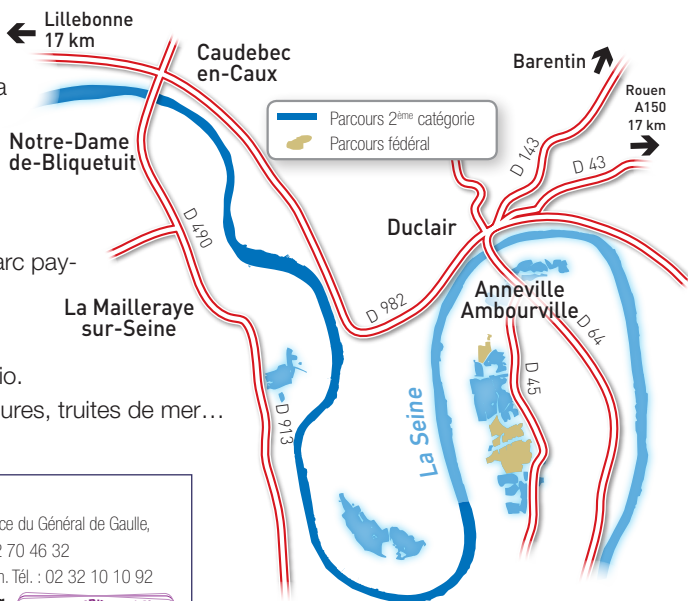
DÉPOSITAIRES DE CARTE

La Zertelle Le Trait Tél. : 02 35 37 56 28

Office de Tourisme de Caudebec-en-Caux, place du Général de Gaulle, bord de seine 76490 Caudebec-en-Caux Tél. : 02 32 70 46 32

Multi-Pêche, 117 bis route du Havre, 76000 Rouen. Tél. : 02 32 10 10 92

Voir avec l'AAPPMA Tél. : 02 35 56 27 34 et sur





Gaule Arquoise



Résidence Val de Varenne B15 76880 Arques-la-Bataille • Président : Gaetan Guillermet - Tél. : 06 65 61 70 81 - Courriel : guetou.eln@gmail.com - www.lagaulearquoise.fr

Cette AAPPMA est située près de Dieppe au nord-ouest du département. Elle possède un patrimoine très intéressant puisqu'elle offre des accès sur 4 rivières que sont la Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Arques. L'ensemble des parcours se situe dans un rayon de 5 km et représente un linéaire d'environ 6 km où il est possible de faire de belles pêches de truite commune. En outre de belles remontées de migrateurs sont à noter sur les 4 rivières. De plus l'AAPPMA propose pour les adeptes des pêches aux carnassiers et poissons blancs 3 étangs pour une surface de 31 ha jouxtant les 71 ha d'étangs fédéraux. Dans deux de ces étangs il est possible de pêcher la carpe de nuit. Chaque année l'AAPPMA organise un enduro de 72h de pêche de la carpe qui rassemble des spécialistes de tout le nord ouest de la France.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Rivières

La Varenne, la Béthune, l'Eaulne, l'Arques.

Étangs

- **L'étang truites CTA**
accès à partir du parking de la voie privée
- **Nouvel étang** (étang de la piscine)
- **"La vieille ballastière"** accès commun à partir du parking de la piscine ou de la salle de sport.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la truite de mer et du saumon

Pêche de la carpe de nuit

Sur les étangs de la Piscine, La Vieille Ballastière, de la Cité CTA (dates ponctuelles, se renseigner auprès de l'AAPPMA).

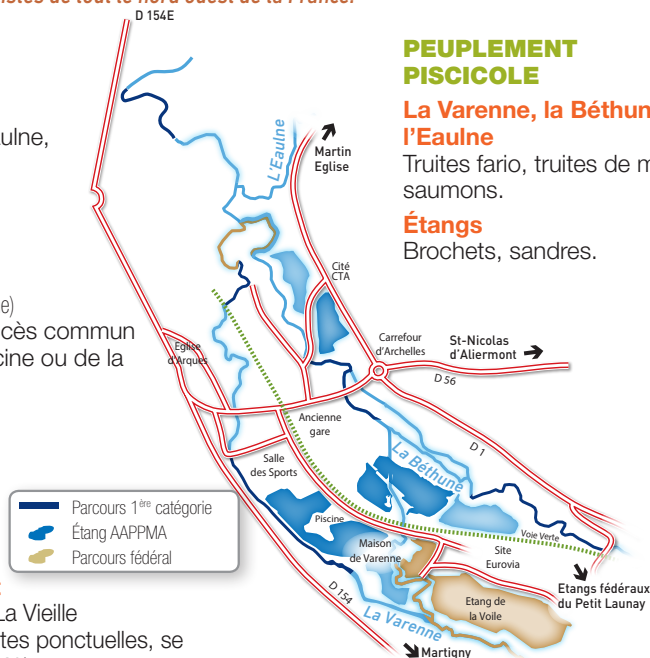
PEUPELEMENT PISCICOLE

La Varenne, la Béthune, l'Eaulne

Truites fario, truites de mer, saumons.

Étangs

Brochets, sandres.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Bar-tabac Le Brazza

6 rue de la Chaussée, 76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 02 35 85 50 38

Objectif Pêche

29-31 quai du Hâble, 76200 Dieppe
Tél. : 02 35 82 74 37

Decathlon Dieppe

ZAC du Val Druel 76200 Dieppe
Tél. : 02 32 14 41 41

et sur





Gaule Blangeoise



40 rue Checkroun, 76340 Blangy-sur-Bresle • Président : Anicet MARTIN - Tél. : 02 35 93 57 58 (dom.)
Contact : Michel GOURDIN - Tél : 02 35 93 56 40

Cette AAPPMA localisée uniquement à Blangy-sur-Bresle présente l'avantage d'être à proximité de l'autoroute A 28. Située sur la Bresle, fleuve de 1^{ère} catégorie, la pêche de la truite fario est commune, mais également la pêche aux salmonidés migrateurs, particulièrement réputée sur ce fleuve. L'AAPPMA dispose de 6 parcours dont un réservé exclusivement au « no-kill », certains sur des portions de rivières relativement rapides. En outre, l'AAPPMA met à disposition des pêcheurs de blancs et de carnassiers 6 étangs situés à Blangy, au centre du complexe piscicole, ce dernier se trouvant près d'un camping.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

De la pâture Segaert à l'amont, au Manoir des Fontaines à l'aval. Plus au nord, au cœur du petit marais de Blangy, le bras droit de la Bresle est réservé à la mouche.

Étangs

6 plans d'eau communaux à Blangy-sur-Bresle.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Bresle

Cours d'eau classé comme cours d'eau à saumons et à truites de mer.

Étangs

Brochets.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la truite de mer et du saumon



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office de Tourisme Communautaire

Rue de Barbentane, 76340 Blangy-sur-Bresle,
Tél. : 02 35 17 61 09

Gamm Vert de Blangy sur Bresle

ZI rte du Marais, 76340 Blangy-sur-Bresle,
Tél. : 02 35 94 62 93

et sur



— Parcours 1^{ère} catégorie
— Étang AAPPMA



Gaule Nesloise



1 place de la Mairie - 76340 Nesle Normandeuse • Président : Arnaud LE CALVEZ - Tél. : 06 35 23 38 72

Cette AAPPMA est située sur la Bresle. Elle dispose de parcours sur la Bresle, rivière de 1^{ère} catégorie bien connue pour ses remontées de migrateurs, tant truites de mer que saumons. La pêche à la mouche est pratiquée habituellement sur ce parcours. Avec la carte de pêche de l'AAPPMA et une autorisation communale, vous pouvez vous exercer sur les 2 étangs classés en première catégorie qui sont particulièrement bien peuplés de poissons blancs et carnassiers. De plus l'accès aux parcours et étangs de cette AAPPMA est très facile car ils sont concentrés en un même endroit.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

3,5 km à Nesle-Normandeuse.

Étangs

4 étangs communaux à Nesle-Normandeuse à l'amont de Blangy-sur-Bresle dont 2 sont accessibles avec la carte de pêche de l'AAPPMA et une autorisation communale, pour les 2 autres étangs se renseigner auprès de la mairie, pour une surface de 7 ha dont un réservé à la truite.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Cours d'eau classé comme cours d'eau à saumons et truites de mer, truites fario.

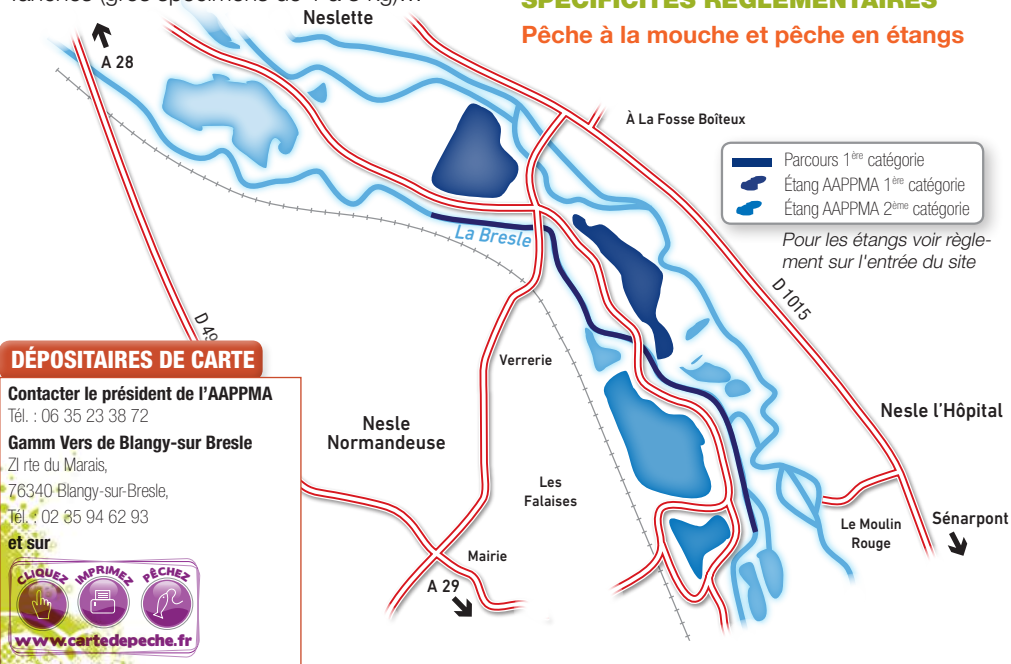
Étangs

Tanches (gros spécimens de 1 à 3 kg)...

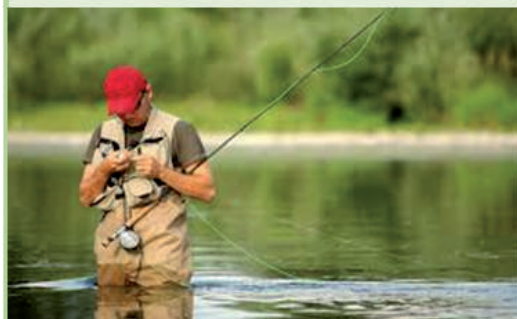


SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche et pêche en étangs



Pêcheurs de Seine-Maritime votre assurance au meilleur prix!



AXA Rouen République

Agence Combe Durand Grenier

Vos agents généraux AXA
14-16, rue de la République
76 000 Rouen

Tél.: 02 35 71 35 38

Email: agence.rouen-republique@axa.fr

WWW.LAFOSSE-ET-FILS-TP.FR

Travaux en site Maritime et Fluvial

50 - 1966 - 2016
ANS D'EXPERIENCE



Aménagement
d'une passe à poissons
sur la Viette au lieu dit «La grotte»
Génie végétal et civil

Ouvrages hydrauliques et Génie civil

Vannes - Déversoirs - Palplanches - Passe-à-poissons - Ouvrages d'art

Renaturation et Continuité Ecologique

Génie Végétal - Berges et talus - Curage - Etangs - Lagunes

Ateliers interne Métallerie et serrurerie

Passerelles - Accès PMR - Garde-corps ...

LAFOSSE et Fils
TORRES & VILAUT

Le Maizeret - SANNERVILLE - 14940 SALINE

Tél. 02 31 39 13 04 - Fax 02 31 39 05 55

sarl@lafosse-et-fils.fr



**IMPRIMERIES
LECERF ROUEN OFFSET**

76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél. : 02 35 52 50 50 - Fax : 02 35 12 82 89
www.groupe-morault.com

Vous concevez...



... nous imprimons.





Cette AAPPMA est tournée principalement sur la 2^{ème} catégorie, mais dispose aussi de 2 parcours de 1^{ère} catégorie à Radicatel et sur la rivière des Cahots. Elle met à votre disposition 3 étangs regroupés dont un est réservé à la pêche de la truite, les autres étant peuplés de poissons blancs et carnassiers. Elle dispose d'une école de pêche en activité d'avril à octobre de 17h à 19h.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Prendre contact avec l'AAPPMA qui délivre les cartes de pêche.

Gamm Vert Lillebonne

Avenue du Maréchal Leclerc, 76170 Lillebonne,
Tél. : 02 32 84 56 93

et sur



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Rivières

Le Radicatel sur la commune de Radicatel.
Rivière des Cahots sur la ZI de Port Jérôme.

Étangs

3 étangs de 0,6 ha, 0,8 ha et 1 ha à Notre-Dame-de-Gravenchon, le premier réservé à la pêche de la truite et les deux autres à la pêche de la carpe.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Le Radicatel

Truites fario, anguilles.

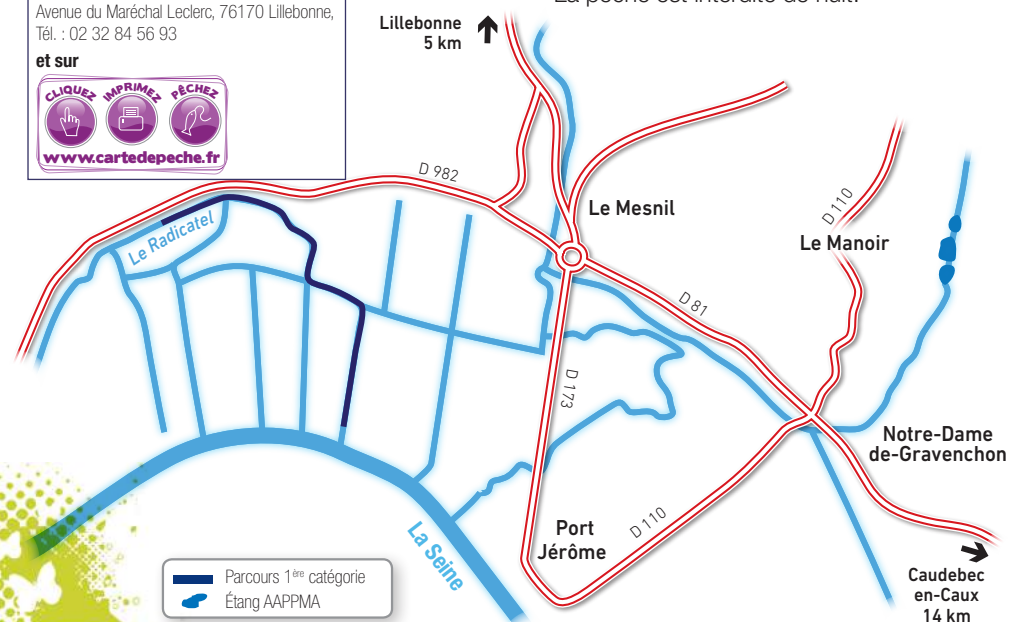
Étangs

Brochets, carpes, gardons, brèmes, perches.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

La pêche est interdite de nuit.





Incheville



32 rue Emile Zola - 80560 Woincourt • Président : Stéphane DELESTRE - Tél. : 06 30 58 71 65 - Courriel : delestrestephane@hotmail.fr

Cette AAPPMA est située à mi-chemin entre Eu et Gamaches, en partie basse de la Bresle. Elle dispose d'un parcours de 500 m environ très intéressant pour la pêche des salmonidés migrateurs (saumons et truites de mer). En outre, elle propose un étang de 40 hectares très bien peuplé en poissons blancs et en carnassiers. À noter, des « pontons » propriété de certains pêcheurs ne peuvent pas être loués. La pêche de la carpe sur cet étang est par ailleurs proposée en « no-kill ».

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

500 m de rive à Incheville (rive gauche de la Bresle situés derrière les HLM).

Étang

38 ha de plan d'eau à Incheville situés en face du camping.

Réglementation :

voir panneau d'informations à l'entrée du camping.

PEUPELEMENT PISCICOLE

La Bresle

Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer et saumons.

Étang

Carpes, brochets, sandres, perches, gardons, brèmes, carassins.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

À toute heure dans les étangs communaux d'Incheville
arrêté ponctuel : prendre contact avec l'AAPPMA pour plus de renseignements (hors période de chasse du gibier d'eau).



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office de tourisme des villes Sœurs :

Bureau de EU

Place Guillaume le Conquérant, 76260 Eu,
Tél. : 02 35 86 05 69

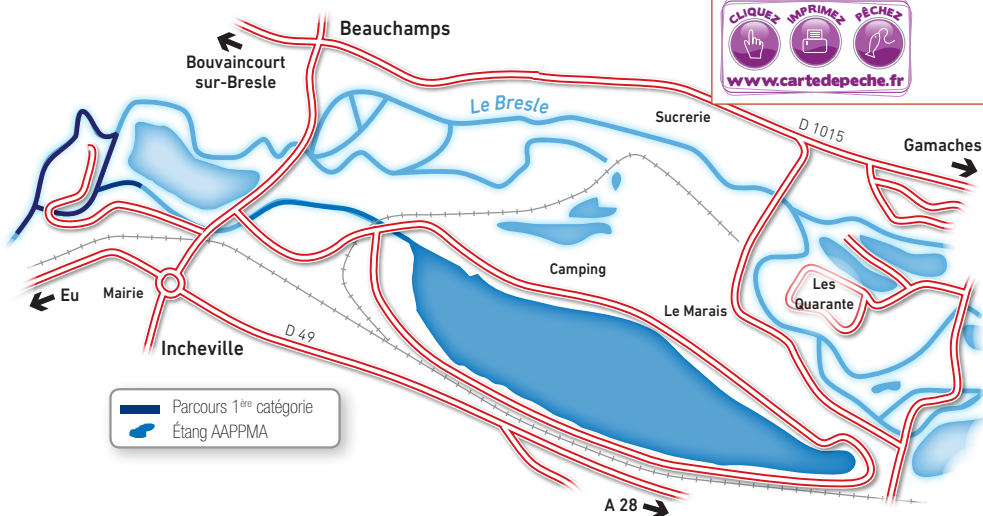
Bureau du Tréport

Quai Sadi Carnot, 76470 Le Tréport, Tél. :
02 35 86 05 69

Voir avec le président

Tél. : 06 30 58 71 65

et sur





Lézarde



14 av. de la Résistance, 76700 Harfleur • Président : Eugène LEROY - Tél. : 06 49 15 92 31 - Courriel : eugene.leroy@sfr.fr

AAPPMA du sud-ouest du département, près du Havre, vous propose 15 km de berge sur la Lézarde, la Rouelle, la Saint-Laurent et l'Oudalle. Vous trouverez sur ces lots de 1^{ère} catégorie de la truite fario et arc-en-ciel. Quelques truites de mer, brochets et gardons complètent ce peuplement. En 2^{ème} catégorie, un étang de 1,06 ha se situe près de Montvilliers au lieu-dit « La Payennière ».

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE



La Saint-Laurent

Communes de St-Martin-du-Manoir et Gainneville : sur la rive gauche en bordure de la route de St-Laurent, face au bassin d'orage, jusqu'au pont. Sur les deux rives, du pont du chemin rural n° 10 (lieu-dit l'Hermitage), jusqu'à la chute.

Commune de Gournay : sur la rive gauche, depuis le panneau « Gonfreville l'Orcher » route de St-Laurent, jusqu'à la chute. Depuis la distillerie « Hauguel », jusqu'à la chute. Rue des Corderies, du lotissement jusqu'au pont, sur la rive droite, en amont du pont de la rue des Corderies.

Commune d'Harfleur : Du pont de la Clinique du Petit Colmoulin, sur la rive droite en descendant vers le pont de la Vinaigrierie. Du pont de la Vinaigrierie au pont de la rue Friedrich Engels. Impasse de la Forge (derrière le parc de la Mairie), du viaduc SNCF, jusqu'à sa jonction avec la Lézarde.

La Lézarde

Commune de Rolleville : Rive gauche au Moulin Alleaume et au parking du Champ de Foire. Commune d'Épouville : sur la route de Rolleville au lieu-dit « Parc des Saules ».

Commune de Montvilliers : grand bras de la Lézarde, parcours de la Sente des Rivières, du pont SNCF à la Payennière à l'Impasse aux Foulons. Petit bras de la Lézarde, parcours du Moulin Calois, du pont SNCF en amont du bassin au pont de la Gare.

Communes de Montvilliers et Harfleur (basse vallée) : sur tous les terrains communaux de

l'impasse aux Foulons (Montvilliers) au pont de l'avenue de la Résistance (Harfleur).

L'Oudalle et la Rogerval

Commune d'Oudalle : Oudalle, sur la rive droite, le long du RD 982, à sa jonction avec le Rogerval; sur la rive droite, de sa jonction avec le Rogerval à la buse dans la zone industrielle ; sur les deux rives, de la buse de la zone industrielle, à l'A 131. Rogerval, sur la rive gauche le long du RD 982, depuis l'amont du pont (limite du sentier naturel) à sa jonction avec l'Oudalle.

La Rouelles

Commune d'Harfleur : sur les 2 rives à la sortie des bassins d'orage jusqu'à sa jonction avec la Lézarde.

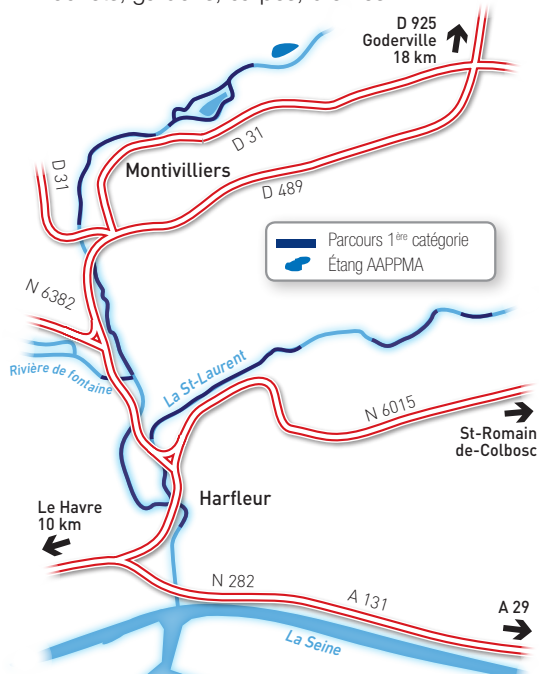
PEUPELEMENT PISCICOLE

La Lézarde, la St-Laurent, l'Oudalle

Truites fario et truites arc-en-ciel.

Étangs de la Payennière

Brochets, gardons, carpes, brèmes.



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Bazar Debris. 11 rue Léon Gambetta, 76290 Montvilliers

Décathlon CC Grand Havre, 76290 Montvilliers

et sur





C'est une AAPPMA de l'ouest du département. Elle propose un parcours en 1^{ère} catégorie sur la rivière Lillebonne de cette même ville jusqu'à la confluence avec la Seine au pont de Tancarville. Truites fario et truites arc-en-ciel sont présentes ainsi que quelques carpes.

En outre, l'AAPPMA de Lillebonne dispose de 3 étangs dont un réservé à la pêche à la truite, les deux autres présentant des populations de poissons blancs et carnassiers. Différents concours, truites, coup, anglaise sont organisés. Elle a mis en place un Atelier Pêche Nature afin d'initier les enfants à la pêche et à la protection de l'environnement.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La rivière des Aulnes

Du Becquet au centre ville de Lillebonne.

La rivière la Vallée (Lillebonne)

Du stade Leclerc au centre ville de Lillebonne.

Parcours sur les rivières du domaine public

Radicâtel, Tancarville et Sodés.

Étangs

Parc des Aulnes à Lillebonne (1 étang à truites arc-en-ciel- et deux étangs aux blancs).

PEUPLEMENT PISCICOLE

La rivière des Aulnes,

La rivière la Vallée

Truites fario, truites arc-en-ciel.

Étangs

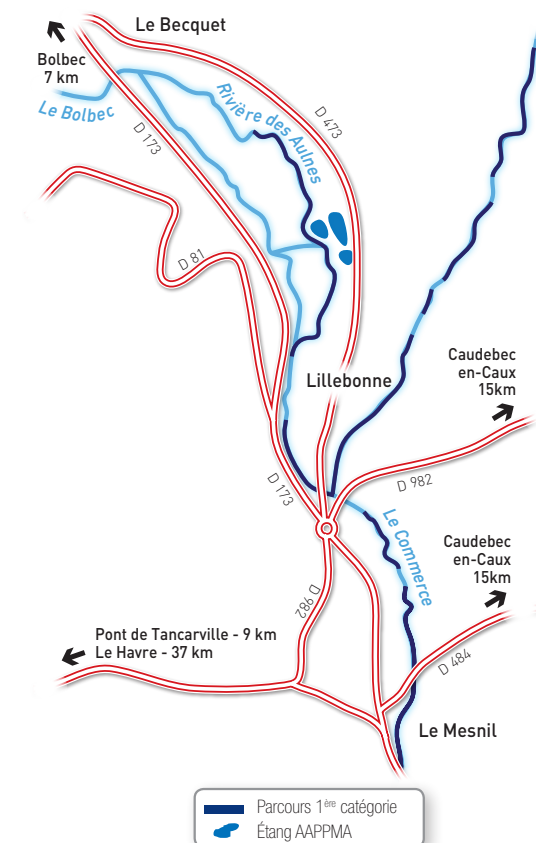
Truites arc-en-ciel, gardons, brèmes, carpes, sandres...

DÉPOSITAIRES DE CARTE

Permanence pour vente de cartes de pêche à la Maison des Pêcheurs au Parc des Aulnes tous les samedis matin de 10 h à 12 h et les mercredis de 17 h à 19 h. Tél. : 02 35 39 88 61

Gamm vert Lillebonne

Avenue du Maréchal Leclerc, 76170 Lillebonne, Tél. : 02 32 84 56 93
et sur



■ Parcours 1^{ère} catégorie
■ Étang AAPPMA



Longroy



13 rue de la Haye - 76340 GUERVILLE • Président : Michel SAINTYVES - Tél. : 02 32 97 02 81

C'est une AAPPMA du nord du département. Elle propose en 1^{ère} catégorie un superbe parcours sur la Bresle. Celui-ci est peuplé de truites fario et aussi de truites de mer, notamment sur les pools de fin de parcours. Par ailleurs, le parcours est facile d'accès car longé par un chemin carrossable et se prête très bien à la pêche à la mouche. En 2^{ème} catégorie, l'AAPPMA dispose d'un étang communal de 27 ha où il y a des poissons blancs et des carnassiers mais également de belles écrevisses.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Entre Longroy et le Lieu Dieu, 1,6 km.

Étangs

Les étangs du Grand Marais et du Prés du Grand Selve à Gamaches.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites fario, truites de mer.

Étangs

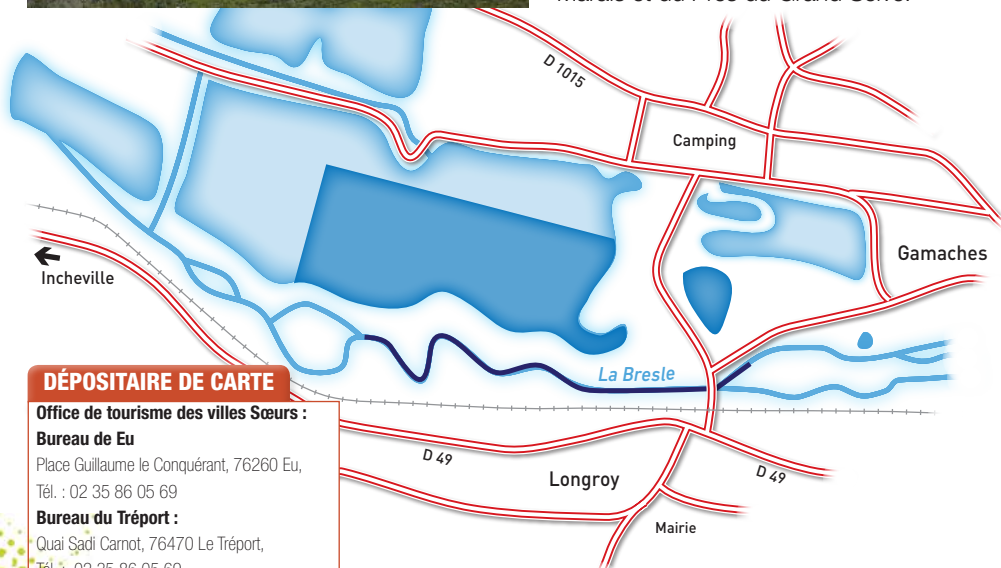
Carpes, brochets...

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la truite de mer

Pêche de la carpe

A toute heure dans les étangs du Grand Marais et du Prés du Grand Selve.



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Office de tourisme des villes Sœurs :

Bureau de Eu

Place Guillaume le Conquérant, 76260 Eu,

Tél. : 02 35 86 05 69

Bureau du Tréport :

Quai Sadi Carnot, 76470 Le Tréport,

Tél. : 02 35 86 05 69

Contacter le président

et sur



Parcours 1^{ère} catégorie
Étang AAPPMA



Monchaux-Ansennes



17 route de St-Étienne, 80220 Ansennes • Courriel : aappma_monchaux-ansennes@orange.fr Président : Dany LEJEUNE - Tél. : 06 74 19 69 70

C'est une AAPPMA du nord du département. Elle propose en 1^{ère} catégorie un parcours sur la Bresle à Monthières dans un cadre particulièrement verdoyant. Ce parcours sur la Bresle est peuplé de truites fario et aussi de truites de mer et de saumons. En 2^{ème} catégorie l'AAPPMA dispose de 2 étangs près du village de l'Épinoy, dont un fréquenté par les amateurs de pêche à la truite arc-en-ciel. L'autre est riche en poissons blancs et carnassiers et est ouvert à la pêche de nuit de la carpe.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Bresle

Parcours situé au cœur du marais de Monthières, à l'intérieur de la peupleraie.

Étangs

2 étangs à L'Épinoy de 3 ha, à l'entrée de Gamaches.

PEUPLEMENT PISCICOLE

La Bresle

Truites de mer, truites fario.

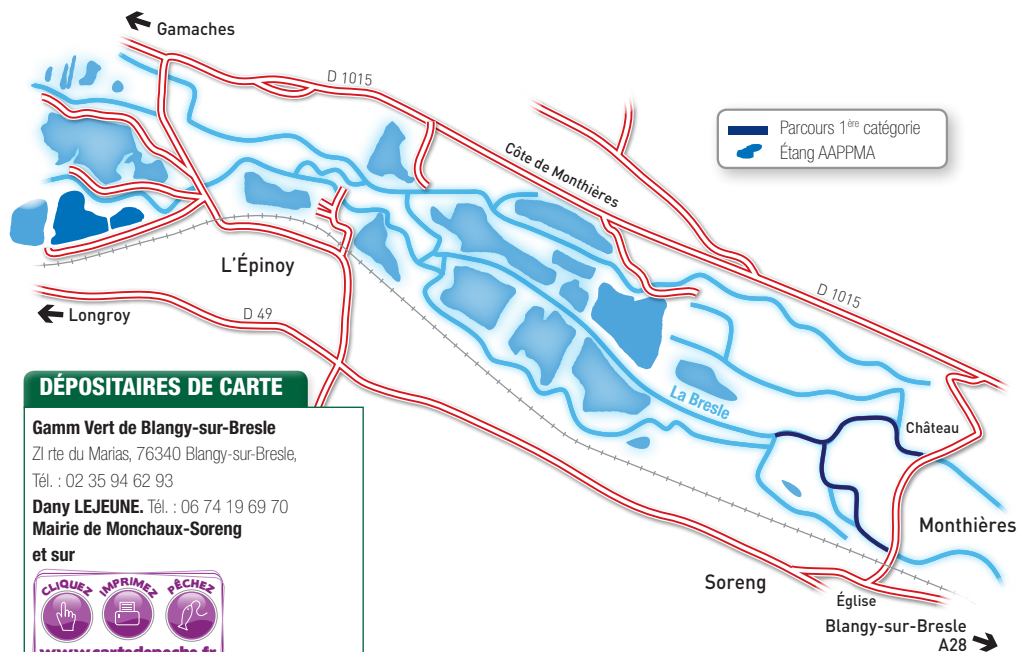
Étangs

Le premier est réservé à la truite arc-en-ciel le deuxième regorge de poissons blancs.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe de nuit

À l'étang de l'Épinoy à Monchaux-Soreng





Pêcheur Brayon



7 avenue des Canadiens, 76270 Neufchâtel-en-Bray • Site : <http://lepecheurbrayon.wifeo.com>
Courriel : pecheurbrayon@yahoo.fr • Tél. : 02 35 93 39 01 - 06 25 53 68 08 • Président : Dominique CONSEIL

Cette AAPPMA est située sur la Béthune sur sa partie amont. Ce fleuve est en 1^{ère} catégorie et possède une belle population de truites et de salmonidés migrateurs. Elle a également mis en place un Atelier Pêche Nature au sein duquel elle forme de jeunes pêcheurs.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Béthune

Bouelles : chemin du Frai Agneau sur 960 m.

Neufchâtel-en-Bray : Moulin Gobin sur 510 m.

Promenade Guy Raynaud sur 2 400 m.

Rue de Sainte-Claire sur 400 m.

Saint-Martin-l'Hortier : sur 350 m.

Hameau de Maintru : commune de Osmoy-Saint-Valéry sur 575 m (parcours classé salmonidés migrateurs).

Saint-Vaast-d'Équieville : chemin des Près sur 870 m (parcours classé salmonidés migrateurs).

L'Eaulne

Clais : 300 m et 1 400 m.

Étang

Plan d'eau les Aulnes : 7, avenue des Canadiens, 76270 Neufchâtel-en-Bray.

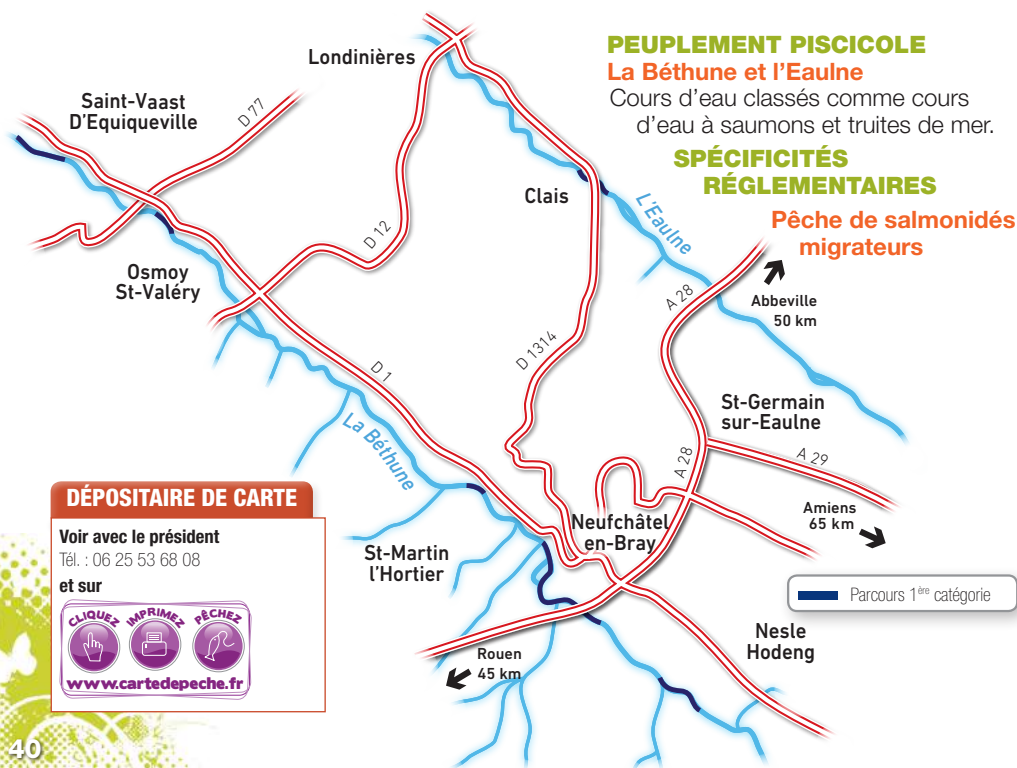
PEUPLEMENT PISCICOLE

La Béthune et L'Eaulne

Cours d'eau classés comme cours d'eau à saumons et truites de mer.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de salmonidés migrateurs



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Voir avec le président

Tél. : 06 25 53 68 08

et sur





Pêcheur Eaulnais



26, route de la Vallée 76270, S^{te} Beuve en Rivière • Président : Jérémie GODARD
Tél. : 06 14 17 32 46 (après 18h) - Courriel : jeremie-godard@orange.fr

Cette AAPPMA est située à 70 km de Rouen, 35 km de Dieppe, 30 km d'Eu et 15 km de Neuchâtel-en-Bray. Elle vous offre deux possibilités : environ 5 km de berges sur l'Eaulne en 1^{ère} catégorie et un étang de 4 ha peuplé de nombreux poissons blancs, de beaux carnassiers et de belles carpes.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Eaulne

Les parcours sont situés entre Clais et Boissay

Étang

Étang de Béthencourt situé à Londinières.

PEUPELEMENT PISCICOLE

L'Eaulne

Traites fario.

Étang

Carpes, brochets...

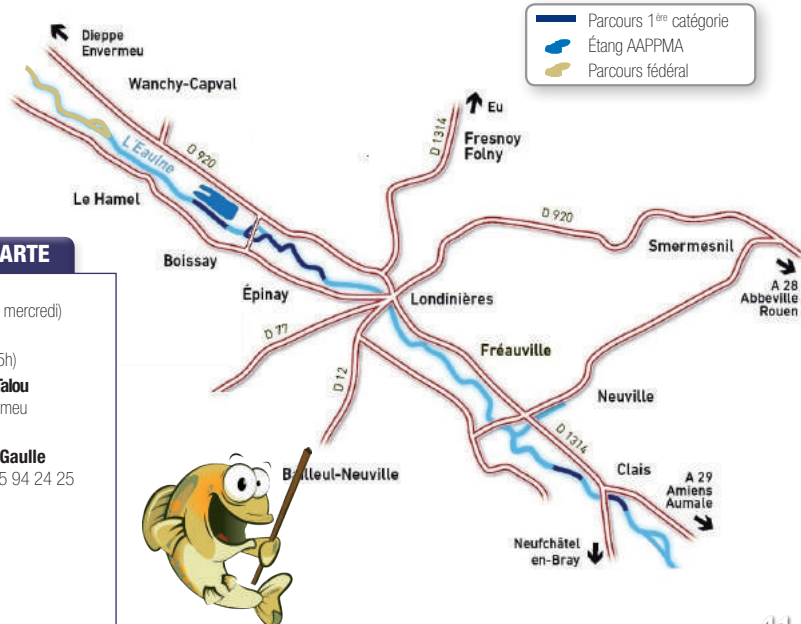
SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

Avant toute pêche lire le règlement affiché sur le panneau à l'entrée de l'étang ou en faire la demande par mail à l'adresse suivante : jeremie-godard@orange.fr

Pêche de jour : autorisée sur 6 postes bien définis 2 cannes autorisées par poste

Pêche de nuit en « No kill » : soumise à autorisation annuelle



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Panier de Normandie

Tél. : 09 63 05 82 66 (fermé le mercredi)

Laurent Camenisch

Tél. : 06 83 40 34 34 (après 15h)

Office de tourisme Falaises du Talou

2 place de l'Eglise 76630 Envermeu

Tél. : 02 35 84 00 62

PMU - Place du général de Gaulle

76660 Londinières - Tél. : 02 35 94 24 25

et sur





*Cette AAPPMA est située à 5 km des sources de la Varenne, rivière de 1^{ère} catégorie.
L'effacement de la chute de St Martinet à l'aval de nos parcours a permis d'augmenter la vitesse du courant et de réduire la largeur excessif de la Varenne. Ainsi la rivière est redevenue un cours d'eau typique d'une rivière de 1^{ère} catégorie où les truites aiment se dissimuler.*

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

La Varenne

À Saint-Saëns :

Du terrain de tennis zone des Aulnais, jusqu'au passage à gué du lieu Roville, soit 1 900 m de berges. De la limite des jardins familiaux au pont avenue Emmanuel Briand, 400 m de berges dont 200 m en parcours mouche. De la rue Dillard jusqu'au pont de l'entrée des Aulnais (à partir du 1er juillet). Voir informations complémentaires sur le panneau zone des Aulnais.



PEUPLEMENT PISCICOLE

La Varenne

Truites fario, anguilles.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche

Pêche interdite le vendredi
Pêche interdite à la cuiller, rapalla etc...

Parcours réservé zi des Aulnais à la mouche le mardi, mercredi et jeudi. 1 truite par jour.

Limitation des prises à 2 truites après le week-end de l'ouverture.



DÉPOSITAIRE DE CARTE

Gamm Vert Buchy

ZONE DES CATELIERS, 76750 Buchy,

Tél. : 02 35 34 43 49

VIVAL (Vente de matériels de pêche)

5 place Maintenon, SAINT-SAËNS,

Tél. : 02 35 91 18 83

et sur



Parcours 1^{ère} catégorie



Truite Brayonne



13 résidence du Val Bourry, 76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY • Président : Gérard CHARBONNIER - Tél. 07 69 72 00 34

Cette AAPPMA vous propose des parcours situés sur l'Epte (9 km) en 1^{ère} catégorie. Ces deux rivières sont peuplées de truites fario. Elle met aussi à votre disposition des étangs de 2^{ème} catégorie, dit de « l'Épinay » et également 4 ha sur les étangs de l'Andelle à Forges-les-Eaux. Il est possible de faire de belles pêches de poissons blancs et également de carnassiers notamment du brochet bénéficiant d'une gestion piscicole particulière.

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

À Forges-les-Eaux

5 km sur l'Epte

À Saint-Saire

450 m sur la Béthune

Étangs

10 000 m² sur l'étang de l'Épinay et 4 ha d'étangs sur l'Andelle à Forges-les-Eaux, face au casino de Forges à la sortie de Forges-les-Eaux.

PEUPELEMENT PISCICOLE

L'Epte

Truites fario.

Étangs

Carpes, brochets, rotengles, tanches, brèmes, goujons...



DÉPOSITAIRES DE CARTE

Office du Tourisme

Rue Albert Bochet 76440 Forges-les-Eaux

Tél. : 02 35 90 52 10

Gamm Vert Buchy

ZONE DES CATELIERS, 76750 Buchy,

Tél. : 02 35 34 43 49

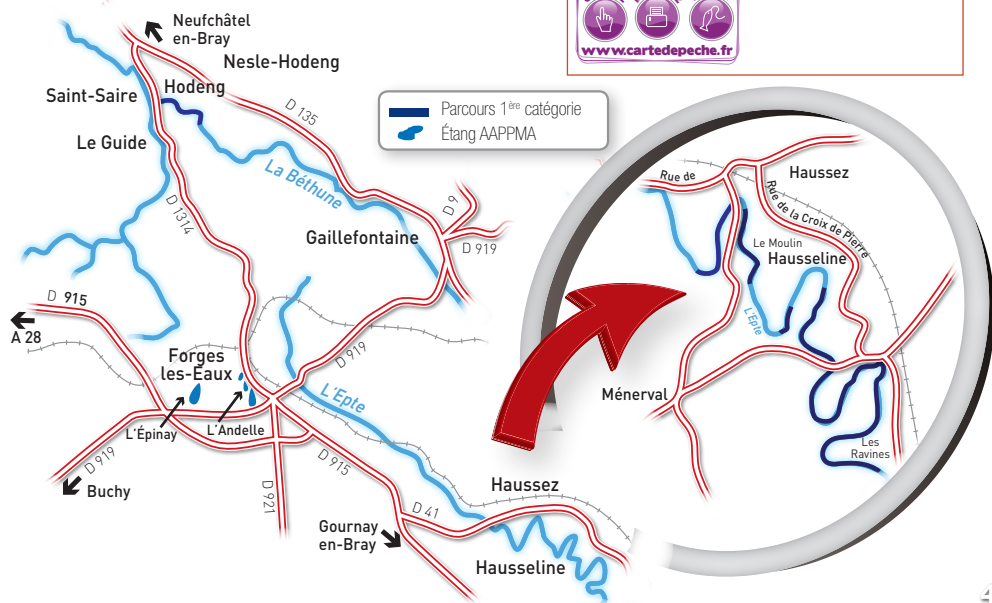
et sur



SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche de la carpe

Autorisée à toute heure dans les étangs de l'Épinay. Dates selon calendrier sur l'Andelle.





Truite Cauchoise



Président : Pascal SOUDRY - Tél. : 06 08 53 57 86 - Siège social : Mairie 76400 FECAMP • Site : www.latruitecauchoise.fr

La Truite Cauchoise est une petite association de pêche mais, attention, avec la Valmont, c'est un réseau fluvial complet grossi de son affluent la Ganzeville auquel vous aurez à faire. C'est comme ça la pêche à l'AAPPMA La Truite Cauchoise : grandeur et modestie !

PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Un fleuve : la Ganzeville (11 km avec 3 km d'accès), un affluent : la Valmont (14 km avec 5,5 km d'accès). Au total 8,5 km de parcours. Plus du tiers des eaux accessibles à la pêche. En cas de vent, il y aura toujours un de ces deux cours d'eau praticable puisque la Valmont est orientée d'est en ouest et la Ganzeville du sud au nord.

Eaux très limpides, rivières de craie (chalkstream), largeur moyenne 6 mètres, hauteurs d'eau de 0,40 m à 1,50 m et belle alternance de courants qui donnent parfois à l'ensemble des petits airs de torrent bien sympathiques. L'AAPPMA n'empoissonne qu'en truites fario (et toujours très raisonnablement). La mer de son côté l'aide généreusement à faire le reste avec les truites de mer. Il y en a de très nombreuses et surtout de très belles qui remontent chaque année ce « gigantesque » fleuve.

Le « no kill » est exclusif sur 3 km, réciprocité garantie et aux portes de Fécamp. Ces cours d'eau aboutissent dans la Manche après avoir traversé Valmont connue pour son château, puis Fécamp, port historique de Haute-Normandie, à quelques kilomètres d'Étretat, au plein cœur du Pays des Hautes Falaises (Pays de Caux).

Pêche, tourisme et Maupassant. Il y a le choix. Les familles apprécieront !

PARCOURS EN 2^{ème} CATÉGORIE

Deux étangs :

- Le Nid de Verdier (3,5 ha)
- L'Étang de l'Epinay (3 ha)



PEUPLEMENT PISCICOLE

Carpes, gardons, brèmes, tanches, brochets, perches.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Maille à 25 cm, 3 prises maximum par jour et par pêcheur.

Pêche autorisée tous les jours sur les parcours mouche no kill, interdite le vendredi pour les parcours toutes pêches.

Pour l'étang de l'Epinay 4 postes de nuit (carpes). Possibilité de pêcher en float tube.

DÉPOSITAIRE DE CARTE

Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp

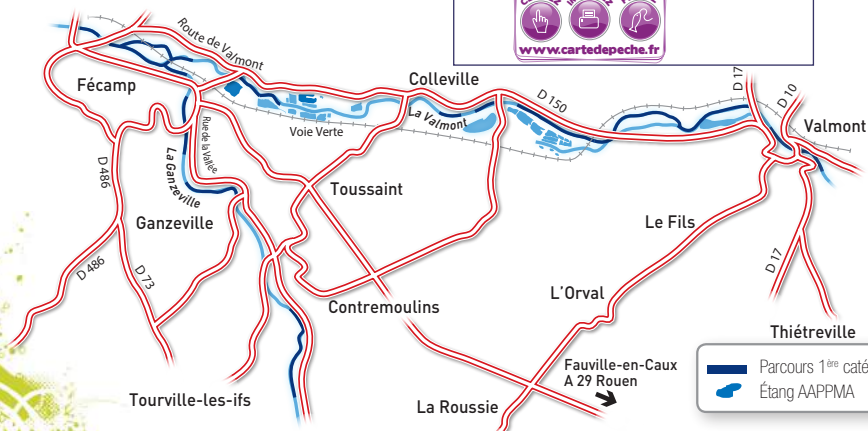
Quai Sadi-Carnot, 76000 Fécamp.

Tél. : 02 35 28 51 01

Courriel : info@fecamp-tourisme.com

Site : www.fecamp-tourisme.com

et sur





Truite Gournaisienne



7 rue Jean Moulin, 76220 Gournay-en-Bray

Site : <http://pagesperso-orange.fr/la.truite.gournaisienne> - Courriel : truite.gournaisienne@wanadoo.fr

Président : Fabrice ALEXANDRE - Tél. : 02 35 90 32 42 (dom.) 06 71 33 81 08 (port.)

Cette AAPPMA du nord-est du département est axée sur la 1^{ère} catégorie. Elle propose un parcours de pêche en 1^{ère} catégorie piscicole d'environ 4,5 km sur la rivière Epte en pleine nature et au milieu des herbages. Le stationnement des véhicules se fait sur le parking du supermarché « Simply market » et le parcours est accessible à pied. Elle a mis en place un parcours découverte pour faciliter la pêche des enfants de moins de 12 ans.



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

Gournay-en-Bray

Section AM. n°139 et AN n°31.

Ferrières-en-Bray

Section AW n°70, 71, 72, 74, 88, 91, 200 et section AW n°76, rive gauche. Accès rue de Ferrières à Gournay-en-Bray.

PEUPLEMENT PISCICOLE

L'Epte

Truites fario, truites arc-en-ciel.

DÉPOSITAIRE DE CARTE

Les cartes de pêche seront à retirer sur rendez-vous au siège social de l'Association :

7 rue Jean Moulin
76220 Gournay-en-Bray
Tél. : 06 71 33 81 08

Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray

9 Place d'Armes, 76220 Gournay-en-Bray,
Tél. : 02 35 90 28 34

et sur





Truite Yerroise



16 rue des Pâtures, 76340 Réalcamp • Site : <http://ltyr.free.fr/index.php?page=accueil.html>
Président : Christian CABIN - Tél. : 02.35.93.89.41 (dom.) - Courriel : christian.cabin@wanadoo.fr

Cette AAPPMA du nord du département est axée sur la 1^{ère} catégorie. Elle vous propose 11 parcours sur 8 km de berges sur la rivière de l'Yères. Nichée au creux d'une ravissante vallée très verdoyante, juste sous la haute forêt d'Eu, à environ une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Blangy-sur-Bresle. Avec des fonds caillouteux et une végétation aquatique de qualité, l'Yères est le type même de la rivière à truites fario dont la population autochtone est assez dense. Si elle n'est pas une rivière à poisson trophée, elle contient en revanche une densité intéressante de beaux sujets dont certains spécimens atteignent les 30 voire 35 cm. Un véritable paradis pour les amateurs de « pêche authentique », elle alterne des courants rapides, surtout sur le haut de la rivière avec des zones plus lentes situées dans les méandres de sa partie médiane et avale en particulier à Grandcourt au lieu-dit La Baronnie. La Baronnie est un parcours intéressant à la mouche de par sa longueur (3km).



PARCOURS EN 1^{ère} CATÉGORIE

L'Yères

- Parcours 1** : Le pont d'Aulnoy
- Parcours 2** : Le Marais d'Aulnoy
- Parcours 3 et 4** : Béthencourt et le Buisson
- Parcours 5** : Pierrepont
- Parcours 6** : La Baronnie à Grandcourt
- Parcours 7** : Cuverville-sur-Yères
- Parcours 8 et 9** : Touffreville-sur-Eu
- Parcours 10** : Criel-sur-Mer

PEUPLEMENT PISCICOLE

L'Yères

Rivière classée comme cours d'eau à truites de mer.

SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES

Pêche à la mouche mais aussi autres modes de pêches.



Parcours 1^{ère} catégorie

DÉPOSITAIRE DE CARTE

Office de Tourisme de Criel-sur-Mer

60 rue de la Libération, 76910 Criel-sur-Mer
Tél. : 02 35 86 56 91

Site : www.criel-tourisme.com

Courriel : tourisme-criel-yeres@wanadoo.fr

GUILBERT Marie-France

25 place Maréchal Leclerc - 76660 Grancourt
Tél. : 02 35 94 79 38

Office de tourisme Falaises du Talou

2 Place de l'Eglise - 76630 Envermeu
Tél. : 02 35 84 00 62

et sur





**Electricité
Prudence**
Gardons nos distances

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr
ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



CAISSE D'ÉPARGNE
NORMANDIE

POUR VOS REPEUPEMENTS, PENSEZ À ...



La pisciculture fédérale de Sainte-Gertrude, qui bénéficie d'une notoriété certaine auprès des associations de pêche agréées, est ouverte à tous les adhérents titulaires d'une carte de pêche délivrée dans le département.

Le niveau constant de satisfaction de la clientèle, depuis plusieurs décennies, témoigne du savoir-faire et de la qualité des produits commercialisés.

Amis pêcheurs, n'hésitez pas à nous consulter pour vous informer des modalités applicables à la cession de nos produits de repeuplement.

Deux espèces de salmonidés (truites fario et truites arc-en-ciel) sont actuellement élevées sur le site depuis la fécondation jusqu'au stade adulte à partir d'un stock de reproducteurs sélectionnés.



CONTACTS :

Pisciculture fédérale de Sainte-Gertrude
76490 Maulévrier-Sainte-Gertrude
Tél. : 02 35 96 23 64 - Fax : 02 35 96 15 88
E.mail : fede-depart-peche-pisciculture@orange.fr

Fédération de Seine-Maritime
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique
11 cours Clemenceau, 76100 Rouen
Tél. : 02 35 62 01 55